

**Conseil communal de Lomme**  
**Séance du mercredi 20 mai 2026**

**Procès-verbal**

**SOMMAIRE**

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	4
-	Approbation des procès-verbaux des Conseils communaux des 29 mars 2026 et 7 avril 2026.....	4
-	Point sur la situation de REFINAL .....	4
-	Présentation du carnaval .....	6
2026/30	Motion de soutien aux salariés de l'entreprise VPK Lomme.....	9
2026/31	vœu relatif à la mise en place d'un tarif exceptionnel sur le réseau de transports de la Métropole Européenne de Lille en période de crise pétrolière .....	13
2026/32	Commissions communales – Composition – Modifications.....	16
2026/33	Désignation du représentant au conseil d'école Léon Blum – Modification .....	16
2026/34	Élus – Droit à la formation.....	17
2026/35	Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Lille – Commune associée de Lomme et la société Crédit Agricole Nord de France.....	20
2026/36	Signature d'une convention de mécénat de compétence entre la Ville de Lille – Commune associée de Lomme et la société Hygéos .....	23
2026/37	Signature d'une convention de mécénat entre la société Wood4Music et la Ville .....	25
2026/38	Inventaire des équipements de proximité – Modification .....	27
2026/39	Octroi des aides Habitat durable, transition écologique et Façades .....	28
2026/40	Groupement de commandes pour la réalisation d'achats mutualisés pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes, leur CCAS, ainsi que la Caisse des Écoles de Lille.....	30
2026/41	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille et de ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en œuvre par l'UGAP – Autorisation de signature de la convention d'adhésion .....	32
2026/42	Appel à projets Nature en ville, biodiversité et agriculture urbaine – Attribution de subventions .....	35
2026/43	Convention de servitude entre la Commune associée de Lomme et ENEDIS pour l'enfouissement de canalisations au lieudit « Le Château ».....	40
2026/44	Association Lille Avenirs – Subvention 2026 – Convention entre l'association et la Ville .....	40

2026/45	Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l'AFPA de Lomme dans le cadre du programme stratégique « Village des Solutions ».....	45
2026/46	Octroi des aides dans le cadre du plan d'actions en faveur du soutien et de l'accompagnement du commerce de proximité lommois.....	47
2026/47	Avenant à la convention avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.....	52
2026/48	Convention de partenariat avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires du Nord-Pas-de-Calais – Somme .....	55

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le mercredi 20 mai 2026  
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.  
La séance est ouverte à 18 heures 04.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Mme Claudie LEFEBVRE, Mme Capucine PIERRARD et Mme Béatrice SYSSAU, conseillères communales.

**M. LE MAIRE.**- Bonsoir à toutes et à tous, j'espère que vous allez bien.

Nous allons commencer à une heure maintenant habituelle, c'est-à-dire 18 heures, les travaux de notre Conseil communal ce mercredi 20 mai. Il y a une vingtaine de délibérations, sans commentaire pour l'instant.

Je passerai la parole dans quelques instants à Marie-Gaëtane BROCHOT pour qu'elle devienne secrétaire de séance et nous fasse l'appel.

Juste un mot quand même avant, pour saluer le retour, attendu, quelque part, de Saïd BECHROURI comme élu au Conseil communal. Vous le savez, Claire ZYTKA-TARANTO a décidé, pour des raisons particulières...

*(Madame ZYTKA-TARANTO est présente dans le public.)*

Ah, tu es là, Claire ! Pardon, je ne te voyais pas, cachée derrière Lucas LEROY, on se demande pourquoi... *(Sourires)*

Nous sommes heureux de te saluer, je pense pouvoir parler au nom d'une large majorité d'élus, mais aussi de personnes présentes, pour, évidemment, la personne que tu es, mais aussi l'élue que tu as été pendant de longues et belles années à nos côtés, dans la forme qui était la nôtre. On retient de toi, évidemment, l'engagement qui est le tien, mais qui va perdurer là où tu seras demain.

Je salue aussi, évidemment, le retour de Saïd BECHROURI, qui fait partie de notre majorité au titre de la liste Lomme Demain.

Enfin, je salue la personne, Monsieur Grégory FRANÇOIS, qui a remplacé Monsieur Michel BEQUEMBOIS. Je le dis, je ne vais pas avoir de langue de bois, je regrette quand même un peu les tours de passe-passe du moment : on se présente à une élection, on est tête de liste à une élection, ce qui veut dire quand même des choses en politique, on ne décide pas par hasard d'être tête de liste, ou alors j'ai perdu le sens politique qui est le mien – c'est possible, mais pas à cette heure-là. C'est un sujet pour moi presque de déception démocratique, parce que quand on se présente, on assume évidemment d'être présent au Conseil. Après, il peut arriver des problèmes de santé ou autre chose, je ne connais pas la vie de Monsieur BEQUEMBOIS, mais il ne faut pas non plus tromper – je le dis comme ça – les électeurs, qui votent a priori sur une liste, un programme et peut-être une tête de liste.

Monsieur FRANÇOIS, je vous accueille dans ce Conseil, j'espère que vous serez assidu et que vous pourrez jouer un rôle, le vôtre, dans ce Conseil.

Je passe sans transition aucune, parce qu'il n'y en a pas, à l'appel via Madame Marie-Gaëtane BROCHOT.

- **APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**  
*(par Madame Marie-Gaëtane BROCHOT)*

Mme Claudie LEFEBVRE a donné pouvoir à Mme Cécile MESANS  
Mme Capucine PIERRARD a donné pouvoir à M. Damien FEVRIER  
Mme Béatrice SYSSAU a donné pouvoir à M. Grégory FRANÇOIS

- **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUX DES 29 MARS 2026 ET 7 AVRIL 2026**

**M. LE MAIRE.-** Je passe à l'approbation des procès-verbaux des Conseils communaux des 29 mars et 7 avril derniers. Avez-vous des commentaires ? *(Réponse négative)*

Je passe au vote.

Qui adopte ces deux procès-verbaux ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI, Monsieur WACRENIER et Madame VANDENBULCKE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).)*

*(Les procès-verbaux des Conseils communaux des 29 mars et 7 avril 2026 sont adoptés à l'unanimité. Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir) s'abstiennent.)*

Merci beaucoup.

- **POINT SUR LA SITUATION DE REFINAL**

**M. LE MAIRE.-** Avant de commencer le Conseil, comme je le disais à la réunion des présidents de groupe, nous allons vous faire deux points d'information récurrents sur la vie de la commune. Le premier par moi-même sur REFINAL.

Vous avez dû voir dans la bonne presse, la presse locale, régionale, « *La Voix du Nord* », un article qui a fleuri hier ou avant-hier, peut-être hier, sur la situation. Vous connaissez le contexte, je ne vous rebrosse pas tout l'historique de REFINAL et de la capacité de la Ville à avoir un éclaircissement général pour toucher ce qu'on appelle « la vérité ».

Dans le contexte le plus rapide, deux choses.

Premier sujet, l'étude de risque sanitaire est, pour nous, incomplète et bancal, je l'ai encore affirmé au niveau de « *La Voix du Nord* » il y a quelques jours, quelques heures simplement, comme je l'avais dit en réunion de présentation de la Commission de suivi de site il y a maintenant quelques semaines, en lien avec le Sous-préfet, avec évidemment la DREAL et avec les opérateurs qui avaient estimé que cette étude était, elle aussi, en tout cas incertaine.

Le deuxième sujet, qui est important aussi, parce que cela fait le souvenir de la présence ici même du patron éponyme de la société Derichebourg, Thomas DERICHEBOURG, qui était venu annoncer un plan de 14 M€ d'investissement pour moderniser le site, pour réduire son impact sur l'environnement, mais l'environnement, c'est aussi le poids de celles et ceux qui habitent la ville, soit à proximité de l'entreprise, soit même un petit peu plus loin, les vents aidant.

Quelques années plus tard, on voit bien que cet exercice n'est pas mené à son terme, ni sur les travaux ni sur l'étude de risque sanitaire, et le Préfet que j'ai rencontré il y a maintenant deux mois a convenu de prendre deux arrêtés particuliers.

Le premier, l'arrêté du 26 février, pour demander la complétude de l'étude de risque sanitaire, ce qui n'est pas rien, puisque cela veut dire que l'État, via la voix du Préfet, haute autorité, mais aussi de la DREAL, évoque le fait que l'étude n'a pas été si sérieuse que cela et doit être complétée.

L'entreprise n'a pas répondu à ce que le Préfet évoque : ces manquements caractérisés, et le coût de l'amende qui est paru dans « *La Voix du Nord* » relatif à cet arrêté correspond simplement au coût de l'étude à réaliser de manière complétée, c'est-à-dire 3 850 €.

J'entends, je lis, ici ou là, dans les réseaux sociaux, par exemple, ou ailleurs, que ce n'est pas le poids de l'argent, de cette amende, qui réglera les choses ; non, parce que ce n'est pas du tout son rôle ; le poids de l'amende a été calculé au regard du coût de l'étude complétée à venir par REFINAL.

3 850 €, cela aurait pu être 5 000 €, je n'en sais rien, 10 000 €, 20 000 €, ce n'est pas le problème de l'amende en question, mais, évidemment, la nécessité absolue pour l'État, pour les habitants, pour la Ville, pour les associations qui nous ont rejoints maintenant depuis quelque temps, d'aller au fond des choses pour, évidemment, avoir une étude qui soit tout sauf bancale, donc l'arrêté du Préfet est une décision importante, qui n'est pas symbolique du tout et qui renforce – je le dis ainsi – le poids politique de notre détermination depuis maintenant de longues années.

Évidemment, cela prend beaucoup de temps, « la vérité est toujours un petit peu ailleurs », comme disait l'autre, mais on y approche, et je vous rappelle quand même un peu l'historique de ces dernières années : le dépôt de plainte notamment, l'étude complémentaire organisée et financée par la Ville de Lille qui a révélé aussi le taux de pollution dans le secteur de REFINAL, la plainte contre X – je n'ai pas porté plainte contre REFINAL –, le fait d'avoir une nouvelle étude de risque sanitaire et, évidemment, quelque chose qui était impératif pour nous mais qui n'existait pas auparavant, c'est-à-dire d'avoir un comité de suivi de site installé particulier. D'ailleurs, je vous le dis, la Préfecture a réformé dans le Nord, mais aussi dans la région, la manière dont elle s'organise sur ces comités de suivi de site et j'ai demandé à garder un comité de suivi de site particulier pour REFINAL, donc tout le monde sera concerné par cette réforme sauf le CSS de REFINAL, où, pour les raisons que j'ai indiquées, la détermination de l'État et de la Ville se complètent.

Un deuxième arrêté préfectoral, pour ceux qui ne l'auraient pas lu – parce que dans ce que je lis, il y a aussi des gens qui n'ont pas l'information, a priori –, met en demeure REFINAL de respecter l'arrêté du 21 juillet 2023, là encore, pour non-conformité et pour manquements, avec la nécessité de transmettre une version finalisée comprenant les prélèvements, cette fois-ci, aussi dans les légumes. C'est une nouvelle préconisation que le Préfet nous a faite il y a deux mois, qu'il a mise sous forme d'un arrêté et qui n'est pas neutre du tout, parce qu'elle signale bien la détermination du Préfet au regard du poids, évidemment, un peu aussi psychologique, lorsque la nature des pollutions a été révélée sur la ville de Lomme.

Enfin, je ne peux pas aller beaucoup plus loin, mais tout cela n'est pas fini, il reste la question des travaux. J'ai commencé par-là, je finirai par-là, les travaux, ce sont 14 M€ ; combien ont été investis aujourd'hui sur le site de REFINAL ? Beaucoup, je ne vais pas dire le contraire. Il ne suffit pas de faire du nomadisme dans l'entreprise, comme certains se sont plu à le faire, pour aller visiter une entreprise comme on irait visiter, on va dire, je ne sais quoi ; non, ce n'est pas le sujet. Le sujet est, évidemment, qu'en respect de l'engagement ou de la parole donnée, l'investissement aille jusqu'au bout, notamment pour les casiers qui n'ont pas été recouverts.

Je vous le dis comme j'en ai l'intuition, il ne m'étonnerait pas, mais je n'en ai pas la certitude, que le Préfet puisse encore écrire dans quelques jours, dans quelques semaines tout au moins, à REFINAL sur cet attendu du non-respect des travaux, puisque tout cela est couvert par un arrêté important.

Cette décision est la bienvenue ; je me félicite que le Préfet soit si mobile et aussi impliqué sur ce sujet.

Dans ce qui sera convenu dans les jours à venir, plusieurs choses :

- je vais prendre rendez-vous avec Monsieur le Procureur de la République au sujet de la plainte contre X, avec détermination d'un magistrat qui est due pour instruire la plainte ;
- et, j'en avais pris l'engagement il y a quelques mois ici, nous ferons, courant juin, avec notamment le Sous-préfet Guillaume AFONSO, ici même, une réunion d'information et d'échange avec les habitants, avec les associations, avec qui veut, pour faire un point de situation, comme j'ai pu le faire assez rapidement, mais aussi avec une parole un peu plus scientifique, je pense à la DREAL ou, évidemment, au précieux service des risques urbains de la Ville de Lille, qui ont toujours un mot à dire au regard de leurs compétences, pour peut-être informer, pour peut-être rassurer. En tout cas, je vous le dis, on ne fait pas des ronds dans l'eau, ce n'est pas du tout cela, mais pour aller le plus loin possible, il faut évidemment que l'État de droit soit respecté, et c'est tout l'intérêt des deux arrêtés préfectoraux qu'a signés le Préfet de région il y a maintenant quelques jours.

Sans transition, Madame BLAS, êtes-vous là ?

**Mme BLAS.**- Je suis bien là, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Nous allons vous parler de choses un peu plus joyeuses, parce que, évidemment, la ville de Lomme est aussi une ville joyeuse, avec quelques difficultés, mais aussi un carnaval, qui, me dit-on, se réinvente.

#### - **PRESENTATION DU CARNAVAL**

**Mme BLAS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Juste avant que l'on voie les diapositives qui vont nous être proposées, je tenais à faire une petite introduction sur ce grand moment.

Le 29 mars dernier, après avoir été élu, Monsieur le Maire, vous m'avez confié, en tant qu'Adjointe, la délégation de la culture et vous m'avez renouvelé, de ce fait, une responsabilité particulièrement importante : le carnaval, thématique chère à Monique LEROY, conseillère déléguée aux fêtes populaires, qui m'accompagnera, bien sûr, sur ce sujet durant ce nouveau mandat aux côtés des services.

Alors, on dit souvent en souriant que les Français sont les entraîneurs de l'équipe de France de football. Les Lommoises et les Lommois, et je le dis avec gentillesse et beaucoup d'affection, sont, pour leur part, les commentateurs expérimentés de leur carnaval.

Leurs remarques, leurs suggestions, leurs demandes illustrent l'intérêt pour cet événement fédérateur, symbolise tout simplement l'importance que le carnaval représente pour eux, pour nous, ce moment populaire qui nous rassemble traditionnellement le deuxième week-end de juin.

Ces remarques et demandes des Lommoises et Lommois, il faut les écouter, c'est notre rôle d'élus et nous l'avons fait. Notre autre rôle d'élus est aussi de proposer ce qui peut être inédit, inattendu et de se projeter, et cette année encore, nous allons surprendre.

Enfin, organiser un carnaval, c'est satisfaire tous les âges et toutes les populations, anciennes ou nouvellement installées dans notre ville, c'est trouver un équilibre, ce n'est pas simple, tenir compte d'une société qui change, de contraintes financières plus lourdes, et je pense notamment à la sécurisation du parcours, à l'investissement des bénévoles, indispensable, notamment pour ce que l'on appelait jadis « les chars ».

Le carnaval 2026 que je vais maintenant vous présenter est donc le fruit de nos échanges avec les habitants et d'une ambition qui se veut aussi novatrice, c'est un carnaval populaire qui associe tradition et innovation.

*(Projection d'un diaporama)*

Vous le voyez sur la première diapositive, ce carnaval nous rassemble depuis maintenant plus de 70 ans, du moins sous la forme que beaucoup ont connue, puisqu'il existait depuis bien longtemps ici. Il a connu des parades, des concerts, de nombreuses « sociétés » – comme on les appelle – et il a connu également de nombreuses évolutions, comme la société a évolué.

Le pire ennemi du carnaval, c'est la pluie, sauf qu'en 2020, par exemple, son pire ennemi a été le Covid, puisque cette année-là, il a fallu l'annuler, et les années suivantes, parce qu'il y avait toutes les contraintes sanitaires, il a fallu aussi *dispatcher*, inventer, penser à une autre forme, *dispatcher* ce carnaval dans les quartiers, avant que, en 2024, il retrouve son fameux défilé.

Un carnaval évolue, oui, il évolue comme la société, et donc, il va changer et, en même temps, trouver certainement cet équilibre entre cette tradition et l'innovation.

Ce carnaval va se dérouler sur les deux journées des 13 et 14 juin, samedi soir, le dimanche après-midi également, avec toujours cette envie, cette volonté, cette obligation – je dirai – du vivre ensemble, de rassembler toutes les générations, tous les habitants, qu'ils soient d'ici, de Lomme, mais aussi au-delà, car c'est aussi une autre ambition de faire rayonner notre carnaval bien au-delà, et on le verra notamment avec les drones qui décolleront le samedi soir – j'en reparlerai juste après. C'est aussi une ouverture, bien au-delà du territoire, sur toute notre métropole que nous souhaitons.

Mais, bien évidemment, il ne faut pas oublier ce qu'est le carnaval : je le disais, c'est un événement qui rassemble et cet événement doit rester populaire, il doit rester accessible, il doit rester compréhensible, par chacun d'entre nous.

Mais comment faire un carnaval dans une Ville en TransitionS ? Eh bien nous, nous le faisons, et nous voulons que cet événement, comme d'autres événements que nous avons mis en place – je pense, par exemple, à FurioUs CirKus, au futur Jardin Électronique au mois de septembre –, soit responsable et préfigure déjà une politique culturelle écoresponsable.

Le programme : qu'est-ce qui nous attend, qu'est-ce qui vous attend ?

C'est le retour du grand concert, car, oui, il y avait une attente forte de ce grand concert, un concert populaire, un concert gratuit, festif, dansant. Certains reconnaîtront Logan WAELES, qui a participé à l'émission « *N'oubliez pas les paroles* » sur une chaîne du service public et qui est un petit peu notre local, puisqu'il est de la région, du Pas-de-Calais. Et puis, nostalgie des années 2000, et je sais qu'il y a des fans dans la salle, peut-être cachés derrière leur ordinateur, avec Nâdiya et également Billy CRAWFORD, de quoi rassembler, je pense, toutes les générations, avec ce moment qui était attendu : on nous l'a demandé et nous le faisons.

Après ce concert qui débutera à 20 heures 30 sur le parvis Yvon Delaporte, ici, un moment rare, et c'est une innovation aussi et c'est bien cela l'identité de notre carnaval, nous proposons un spectacle de drones avec la Symphonie des Lumières, avec un spectacle qui sera une création originale, 500 drones qui décolleront tout près d'ici, qui seront visibles du parvis, pour un spectacle qui, vous le verrez, sera sur le thème du carnaval et qui fera quelques petits clins d'œil à nos symboles lommois, aux symboles auxquels nous sommes extrêmement attachés. Je le redis, c'est rare ; dans notre département, il n'y en a pas eu ; dans la région, il y en a eu un à Amiens, mais en tout cas, nous serons les premiers – nous avons vérifié – sur le département à offrir ce spectacle gratuit – je le redis encore une fois – de 500 drones.

Le dimanche, comme la ville, nous nous mettrons tous en couleur, nous le souhaitons ; en tout cas, nous avons choisi une thématique : carnaval du monde, et pour cela, pour dessiner ce fil conducteur, nous avons fait appel à une illustratrice, à une dame d'un grand talent qui s'appelle Léa WLODARCZYK – je pense que vous avez déjà pu voir depuis ces quelques jours la magnifique affiche dans les rues du carnaval, avec ces silhouettes, et vous les verrez sur la dernière *slide*. Cette illustratrice est partie des carnivals différents, que l'on apercevra également à travers les nombreuses sociétés qui défilent dans le défilé. Cette illustratrice a travaillé, car nous souhaitons et nous voulons que ce carnaval soit aussi à hauteur d'enfant, avec les ALSH ; elle a également travaillé, proposé des ateliers, avec la Maison des solidarités de Mitterrie, avec l'espace parents. La culture, ces moments-là, doivent aussi être participatifs, créatifs et participatifs.

Je le disais, c'est un carnaval qui est à hauteur d'enfant – eh bien oui, un carnaval sans enfant, ce n'est pas un carnaval – et donc on commencera à 14 heures 30 par un bal pour les enfants, avec ensuite une déambulation, un premier défilé qui partira du parvis, pour ces enfants, pour leurs parents, pour les grands-parents, qui ira jusqu'au Parc Rossignol, pour faire, quelque part, la jonction, le lien intergénérationnel avec la grande parade, qui, je le rappelle, a été reproposée depuis 2024, ici, dans ce quartier de Mont-à-Camp, même si ce n'est pas le quartier de Mont-à-Camp qui fait le carnaval mais bien toute la ville de Lomme ; c'est le carnaval de toute la ville.

Depuis le Parc Rossignol, à 16 heures, le défilé partira avec les nombreuses sociétés. J'ai ouï dire qu'il y aurait, par exemple – je regarde Monique qui sourit – le carnaval dunkerquois, les carnivals dunkerquois font partie des indispensables.

Une ville qui sera décorée ; nous voulons, Monsieur le Maire, que cette ville soit aux couleurs du carnaval, ici sur Mont-à-Camp, mais pas seulement sur Mont-à-Camp, sur le Bourg, sur Délivrance, sur Mitterrie, sur Marais ; je le redis, c'est toute la ville qui doit être aux couleurs du carnaval, c'est le carnaval de toutes les Lommoises et de tous les Lommois.

Et puis, là aussi, c'est un moment qui est attendu pour clore tous ensemble et d'une façon presque familiale ce grand moment, on a marqué ici « un final festif », mais disons-le : l'apéro, l'apéritif festif, avec le rythme de Capanga.

Je n'oublie pas qui va ouvrir cette grande parade, il n'y a pas de suspens : Anne Delavaux, qui va de nouveau défiler. Vous savez que c'est une grande dame : elle mesure 3,20 mètres, elle pèse 30 kg ; il n'était pas évident de trouver des porteurs, ce qui nous a parfois empêchés, ces dernières années, de la faire de nouveau défiler. Les services sont exceptionnels, j'en dirai un mot après, et Anne Delavaux ouvrira de nouveau notre défilé et sera aux côtés des sociétés ; je pense que les Lommoises et les Lommois seront très contents de retrouver notre géante, dont on a célébré les 400 ans l'année dernière, en 2025.

Ce carnaval, c'est Lomme, c'est notre ADN, c'est un de ces moments populaires, culturels – je le dis aussi – très importants ; ce sont deux jours de fête, deux jours de spectacle, deux jours de vivre ensemble, il est important de le rappeler, c'est gratuit, c'est familial. C'est un centre-ville qui sera vivant et animé, la ducasse sera bien évidemment présente durant ces deux jours, et au-delà de ces deux jours, en amont.

Un moment que l'on veut vraiment plein de couleurs, et tant mieux que l'on termine – c'est l'avant-dernière *slide* – avec cette photo des enfants, puisque les enfants seront au cœur de ce carnaval.

Ce carnaval, je tiens à le préciser, ce sont neuf mois de travail, sous le regard et avec toute l'attention de Monsieur le Maire, de Monsieur le DGS et, je ne l'oublie pas, du Directeur de Cabinet, Monsieur Simon DELANNOY. Tous les services pratiquement sont concernés par cet événement majeur de la ville, en particulier le Service Animation et Vie associative, et Monique LEROY et moi voulions vraiment les remercier grandement pour tout le travail qu'ils font, et on le voit, parce qu'ils seront à la tâche jusqu'à la dernière seconde. Nous nous permettons de remercier deux dames en particulier, qui ont une baguette, et parfois, franchement, elle est magique, quand on voit les difficultés aussi de l'organisation d'un carnaval : Valérie THOMAS, qui est en charge du Service Animation, et Anne-Sophie BELGAÏD, qui est la Directrice du pôle.

J'aimerais que l'on termine sur l'illustration – c'est la dernière *slide* –, ce qui nous attend pour ce moment, avec cette merveilleuse affiche de notre illustratrice.

Mon dernier mot sera pour tous les agents qui vont encore se mobiliser durant ces deux jours et qui nous permettront tous ensemble de vivre ce carnaval. Je vous invite donc à nous retrouver, rendez-vous les 13 et 14 juin 2026, c'est dans moins d'un mois ; on se pare de couleurs et on fait la fête tous ensemble au carnaval de Lomme.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame BLAS, de cette présentation enthousiasmante et évidemment intéressante. Rendez-vous les 13 et 14, c'est demain, avec, évidemment, comme d'habitude, le beau temps attendu !

## **2026/30 MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DE L'ENTREPRISE VPK LOMME**

**M. LE MAIRE.-** Nous allons commencer les travaux du Conseil communal à travers le dépôt d'une motion de soutien aux salariés de VPK, même si l'entreprise était peut-être des fois un peu inconnue des Lommoises et des Lommois, puisque beaucoup d'entre nous évoquons en passant devant l'entreprise ou parfois en y allant, parce que nous avons aussi cette possibilité de dialoguer avec les entreprises, historiquement Ondulys – Ondulys hier, VPK aujourd'hui –, qui a annoncé d'une manière singulière et surtout brutale un plan social d'envergure visant à réduire l'activité de 84 postes à 24, c'est-à-dire que l'essentiel de l'activité sera réduit de manière très conséquente, à presque 80 %, suppression de 64 emplois.

Pour tout vous dire, je n'étais pas sur la ville ce jour-là et il a fallu, d'ailleurs, encore une connexion avec la presse – ce n'est pas « *La Voix du Nord* » pour le coup, mais la presse régionale –, notamment France 3, qui me demandait si j'étais convié demain, si je savais qu'un mouvement s'organisait sur la ville en réaction à l'annonce du PSE.

Évidemment, je suis tombé de ma chaise, puisque je n'étais pas au courant du tout à ce moment-là qu'un plan était prévu, personne ne m'avait prévenu, ni le Directeur de site, ni le Directeur général, ni ceux avec qui nous avons travaillé pendant presque un an il y a maintenant presque trois ans pour les aider à concevoir un autre projet, et l'autre projet n'était pas le départ de l'entreprise ; nous ne voulons pas le départ des entreprises, fussent-elles industrielles, nous n'avons rien contre les entreprises ; il faut au contraire que les entreprises puissent rester, mais aux conditions qui sont les nôtres, celles de l'État français, des lois, évidemment de l'action qu'elles ont sur la ville, c'est-à-dire le rapport à l'emploi ; d'autres sujets peuvent se poser : on a évoqué tout à l'heure la question des pollutions pour une entreprise, mais aussi, pourquoi pas, des difficultés de mobilité pour anciennement Ondulys/VPK à côté de chez nous, quasiment devant l'école Voltaire-Sévigné.

Il est quand même très surprenant pour un Maire de découvrir par un appel sympathique, d'un journaliste éminent, un plan social, et quand j'ai pris mon téléphone pour évoquer tout cela avec la Préfecture, parce qu'on se parle beaucoup, vous voyez, avec la Préfecture, pas simplement avec Monsieur le Préfet de région, mais aussi avec toute son équipe, en l'occurrence avec le Secrétaire général de la Préfecture, Pierre MOLAGER, il m'a indiqué ne pas être au courant lui non plus du plan social en question, ce qui l'a mis, un peu comme moi, dans un état d'émoi avancé... je vous traduis : dans une colère noire.

Il y a des questions, évidemment, de forme, liées à l'État : le représentant de l'État et du Préfet est informé d'un dépôt de PSE sur une boîte mail ; c'est quand même pour le moins cavalier pour une entreprise qu'on a reçue avec Alain GRILLET deux fois pour leur expliquer, avec le Secrétaire général de la Préfecture, toute la difficulté de pouvoir licencier, puisqu'on y a tout droit, 64 personnes qui ont un travail aujourd'hui, qui en vivent, soit habitant Lomme, soit en dehors de la ville, d'une manière aussi brutale, parce que leur cours de vie va changer, il va changer individuellement comme l'entreprise va changer collectivement.

Je reprends là où j'en étais. Il y a trois ans, le projet était tout autre ; c'était : « *Monsieur le Maire, nous avons un projet qui va vous intéresser de relocalisation de l'entreprise sur la ville de Lomme, puisque nous avons repéré* – je cite les propos du Directeur qui est parti entre-temps, mais je peux peut-être comprendre pourquoi il est parti, l'intérêt qu'il avait pour un site bien connu de la ville, parce que nous avons des projets sur celui-ci, en lien avec la MEL – *le site Mossley-Frémaux* », sur lequel je n'étais pas très chaud bouillant, parce que Mossley est une usine patrimoniale, où il y a la possibilité, pour le coup, de garder des éléments d'histoire de cette industrie, avec non pas la reproduction ce qui s'est passé pour Le Blan-Lafont, mais en tout cas préserver une partie des bâtiments, et le projet en soi cassait un petit peu cette dynamique, parce qu'Ondulys ou VPK est aussi et surtout une onduleuse, cette machine qui fait quelques dizaines de mètres, qui demande de la place, qui a une géométrie particulière et qui, étant posée sur Mossley, vouait quasiment Mossley à la disparition. Mais il y avait aussi l'intérêt de préserver les ressources de l'activité de l'entreprise, qui était prête à mettre quelques dizaines de millions d'euros pour investir, et c'était assurément, pour le Maire que je suis, le fait d'espérer que cette nouvelle entreprise allait pérenniser ; forcément, on n'investit pas un peu moins de 40 M€ sur site pour, demain, fermer ce site de production.

Tout allait donc pour le mieux, nous avons dégagé le chemin en lien avec la MEL notamment, avec quand même des contraintes, puisqu'on espérait à la fois du développement économique, mais aussi du développement urbain, mais on en reparlera dans quelques semaines, et, pour le coup, du jour au lendemain, l'entreprise a changé de position, et ce qui était devenu une obligation ardente, avec une pression tout à fait amicale : « *Monsieur le Maire, on compte sur vous, il s'agit de l'emploi, il s'agit de l'emploi local, c'est important pour nous d'investir à Lomme* », s'est transformé en dossier qui s'était vidé sans avoir d'explication tout à fait particulière.

Et je reviens à ce 21 avril dernier, décidément, où on a écho d'un plan social de l'emploi – d'ailleurs, je ne sais pas comment on appelle cela un « plan social de l'emploi », c'est plutôt un plan de débauche pour moi –, avec 64 personnes qui seront concernées, et, évidemment, quand nous avons reçu avec Alain GRILLET, au-delà des questions de forme – je ne suis pas content parce que vous ne m'avez pas prévenu –, c'était : que va devenir le site, que vont devenir les salariés, comment va se déployer ce PSE, est-ce que le site est viable à 20 personnes ? Nous connaissons bien l'entreprise, parce que nous l'avons visitée en son temps ; cette entreprise est assise sur un terrain de presque 2 hectares, ce qui n'est pas rien, donc 20 salariés pour 2 hectares, avec une activité plutôt de niche.

Les discussions ont été menées avec les représentants de l'entreprise, notamment le bras droit des patrons belges, qui ne sont pas très loin, de l'autre côté de la frontière, cela n'aide pas non plus toujours, et avec le représentant, que je salue ce soir, des salariés, notamment des syndicats – pas que, mais aussi les syndicats, je les cite –, la CGT et la CFDT, qui, évidemment, étaient singulièrement touchés de la brutalité de la décision et de son étendue et qui s'apprêtaient, le lendemain, à commencer à entreprendre des discussions avec la DRH France qui a été missionnée pour faire passer... je ne vais pas dire « la pilule », mais en tout cas le message et qui a un goût amer.

Voilà ce que je voulais vous dire sur VPK.

La Préfecture suit, comme nous, l'actualité.

Nous avons, dans un deuxième temps, revu les patrons de l'entreprise, en tout cas le bras droit, qui nous a annoncé tant bien que mal la volonté, à un moment donné, donc évidemment pas tout de suite mais d'ici un an ou deux, d'investir 2 M€ dans le site, preuve de leur bonne foi, avec un maintien des 20 salariés – je ne sais pas qui, mais au moins 20 salariés –, voire un petit peu plus ; on verra, « chat échaudé craint l'eau froide », comme on dit chez moi.

L'objet de cette motion est à la fois :

- de vous alerter sur le sujet s'il vous a échappé, cela peut arriver ;
- de vous dire que le maintien de l'activité sur le site lommois est une constante obligation pour les élus, mais évidemment aussi les salariés et la Préfecture ; nous sommes en train de discuter et d'avancer particulièrement sur ce sujet.

Nous avons demandé et nous serons en tout cas vigilants pour que le dialogue social soit ouvert et fécond, mais nous le verrons, puisque cela a commencé il y a maintenant quelques jours, avec les propositions qui seront faites, notamment de l'entreprise ; elle était plutôt intéressée pour reclasser, mais on ne sait pas combien de personnes, pour aider à la mobilité, pour avoir des budgets de formation, pour voir quelles sont les indemnités de licenciement. C'est un peu comme les pis-aller de la politique et des décisions qui ont déjà été prises, évidemment.

Enfin, parce que j'en aurai quand même toujours un souvenir difficile, cette volonté, à un moment donné, ce retournement de ne pas investir à Lomme il y a un peu moins de trois ans provoque chez moi, chez Alain et chez – on va dire – la majorité municipale et peut-être plus largement un doute abyssal, un doute profond, sur les engagements de l'entreprise – ce n'est pas une petite entreprise, allez voir qui est VPK, c'est une entreprise installée en Europe et dans le monde, qui emploie des dizaines de milliers de travailleurs, le mot n'est pas mauvais, ce sont des gens qui vivent de leur travail –, qui n'a pas formalisé, a simplement oralisé son intention de pérenniser un site qui sera dévitalisé, avec une volonté, je ne dis pas avérée mais en tout cas oralisée, de 2 M€ pour les prochaines années, y mêlant activités de production, de logistique et de mise aux normes d'un bâtiment qui a aussi son âge, mais c'était aussi une des raisons impérieuses pour lesquelles VPK devait investir à Lomme, dans une usine flambant neuve, et, évidemment, l'histoire en a décidé autrement.

Vous trouverez dans votre dossier aussi quelques lettres, puisque je vous rappelle – ce n'est pas si anecdotique que cela – que l'entreprise n'a pas évoqué quoi que ce soit, ni avec nous, ni avec la Préfecture, ni avec la MEL, ni avec la Région, elle n'a pas sollicité d'aide, elle n'a pas dit qu'elle a été en grande difficulté ; je ne dis pas que tout va bien dans les métiers du carton, mais il n'y a qu'à regarder la cartographie des sites pour voir qu'effectivement, il y a quand même des ressources et que ces ressources sont certainement rebattues en brèche, en tout cas au détriment du site lommois :

- courrier à destination de Monsieur Xavier BERTRAND que j'ai signé avec Margaux ROUCHET, Conseillère régionale ;
- et courrier très clair à destination du Directeur général de VPK, Patrick LECLERCQ, qui est venu en personne annoncer ce que les autres ne pouvaient pas faire, c'est-à-dire leur volonté presque de se battre coûte que coûte pour VPK Lomme ; vous noterez cette touche de cynisme qui m'exaspère.

Sur cette motion, j'ai deux prises de parole : Madame HARIZI pour Lomme Citoyenne et Monsieur VANHEE pour le PC. À vous !

**Mme HARIZI.**- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues,

À travers cette motion, nous parlons bien sûr d'une entreprise importante pour notre ville, mais derrière cela, il y a surtout des femmes et des hommes, des salariés, qui travaillent parfois depuis de nombreuses années sur ce site, qui ont construit leur vie autour de cet emploi, qui ont des familles, des crédits, des projets et, aujourd'hui, beaucoup d'inquiétudes. Quand l'avenir d'un site industriel devient incertain, ce ne sont pas uniquement des chiffres qui sont concernés, ce sont des vies qui basculent dans le doute. À Lomme, nous connaissons l'importance du monde ouvrier et industriel dans notre histoire, nous savons ce que représente un emploi pour une famille : une stabilité, une dignité et souvent des années de sacrifice.

Il est donc important que les salariés de VPK sachent qu'ils ne sont pas seuls et que leur inquiétude est entendue. Lomme Citoyenne apporte son soutien aux salariés, à leurs représentants et à toutes les personnes mobilisées pour défendre l'activité et les emplois. Nous espérons sincèrement que toutes les solutions pourront être étudiées afin de préserver le site, les compétences et les emplois locaux. Quand les emplois lommois sont fragilisés, notre responsabilité collective est d'être présents et à la hauteur de l'inquiétude exprimée par les salariés.

Nous voterons bien évidemment cette motion.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HARIZI.

Je passe la parole à Michel VANHEE.

**M. VANHEE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le groupe CRC apporte bien évidemment son soutien à ce vœu.

Nous voulons d'abord dire notre solidarité pleine et entière avec les salariés du site VPK de Lomme, aujourd'hui directement touchés par une décision brutale et profondément injuste. 64 suppressions d'emplois sur 84, c'est un choc social majeur pour notre ville. Derrière ces chiffres, ce sont des familles, des vies et tout un pan de notre tissu industriel qui sont fragilisés. Rien ne laissait présager une telle décision, surtout après les engagements pris par le groupe il y a encore deux ans. Cette situation est incompréhensible et inacceptable.

Nous dénonçons aussi l'absence totale de dialogue avec les pouvoirs publics comme avec les représentants des salariés.

Dans ce contexte, nous voulons saluer et soutenir clairement l'action syndicale, celle de la CGT et de la CFDT, qui se battent pour défendre les salariés, pour obtenir des garanties et pour refuser que les travailleurs servent de variable d'ajustement. Leur mobilisation est légitime, elle est nécessaire et nous sommes à leurs côtés.

Aujourd'hui, il faut être clair, il faut maintenir une vraie activité sur le site, il faut des garanties sur son avenir et il faut des mesures dignes pour les salariés : reclassement, formation, accompagnement, indemnisation. Nous serons donc vigilants sur ce qui sera mis en place avec l'État, pour soutenir l'emploi et l'activité ici à Lomme.

Plus largement, cette situation pose une question simple : quelle place on veut donner à l'industrie dans notre territoire. On ne peut pas parler de désindustrialisation d'un côté et laisser disparaître des emplois de l'autre.

Aujourd'hui, le message est clair : soutien aux salariés, soutien à leurs représentants et exigence de responsabilité de la part du groupe VPK.

Pour ces raisons, nous voterons en faveur de cette motion.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur VANHEE.

Il n'y a plus de prise de parole, donc je vais passer au vote.

Qui souhaite voter cette motion ?

*(La motion 2026/30 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie, moins pour nous, évidemment, que pour les salariés de VPK, que nous soutenons évidemment ardemment tous ensemble.

**2026/31 VŒU RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN TARIF EXCEPTIONNEL SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE EN PERIODE DE CRISE PETROLIERE**

**M. LE MAIRE.**- Point suivant, ce n'est pas une motion, c'est un vœu, je vais passer la parole à Monsieur KOLEBACKI qui va le présenter et j'ai trois demandes d'intervention derrière : Monsieur WACRENIER, Madame VANHEE-BENOIT et Monsieur Florent DIXNEUF.

Monsieur KOLEBACKI.

**M. KOLEBACKI.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je vous propose un vœu, proposé par le groupe Insoumis, Écologiste et Populaire de Lomme, relatif à la mise en place d'un tarif exceptionnel sur le réseau de transports de la Métropole Européenne de Lille en période de crise pétrolière.

Le Conseil communal de Lomme,

Considérant que les crises pétrolières et les fortes hausses du prix des carburants ont un impact direct sur le pouvoir d'achat des habitants, notamment des ménages modestes et des travailleurs contraints d'utiliser quotidiennement les transports ;

Considérant l'urgence sociale et écologique de favoriser l'usage des transports en commun afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles ;

Considérant que le réseau de transports exploité pour le compte de la Métropole Européenne de Lille constitue un outil essentiel de mobilité, d'accès à l'emploi, aux services publics, à l'éducation et à la vie sociale ;

Considérant que plusieurs collectivités françaises ont déjà mis en œuvre des mesures tarifaires exceptionnelles afin d'encourager l'usage des transports collectifs en période de tension énergétique ;

Considérant qu'un tarif unique et accessible permettrait :

- de soutenir immédiatement le pouvoir d'achat des habitants ;
- de favoriser un report modal vers les transports collectifs ;
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- d'améliorer la mobilité des publics les plus fragiles ;

Le Conseil communal de Lomme émet le vœu, et donc au nom du groupe Insoumis, Écologiste et Populaire :

- que la Métropole Européenne de Lille étudie et mette en œuvre, en période de crise pétrolière ou de flambée durable des prix des carburants, un tarif exceptionnel de transport sur l'ensemble du réseau métropolitain ;
- que cette mesure puisse être accompagnée d'un soutien renforcé de l'État et des partenaires institutionnels afin de garantir son équilibre financier ;
- que cette réflexion s'inscrive dans une stratégie durable de développement des mobilités accessibles, populaires et écologiques.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur KOLEBACKI.

Monsieur WACRENIER.

**M. WACRENIER.**- Chers collègues,

Quand le prix du carburant flambe, ce n'est pas une ligne sur un graphique, c'est une réalité qui s'invite brutalement dans la vie des gens, dans leur compte en banque, dans leurs arbitrages quotidiens, dans leur dignité. Pour celui qui télétravaille, c'est une contrariété, mais pour l'aide-soignante qui prend sa voiture à 6 heures du matin parce que le premier bus passe trop tard, c'est une saignée mensuelle qu'elle ne peut plus absorber ; pour l'ouvrier qui fait 40 km aller-retour chaque jour parce que son emploi n'est pas là où il habite, c'est une menace directe sur son équilibre ; pour le parent isolé qui jongle entre boulot, école, courses, avec un budget serré comme une corde, c'est une équation qui n'a plus de solution.

Ce vœu, nous le soutenons. La démarche est juste, elle est nécessaire et nous la portons sincèrement.

Rendre les transports plus accessibles « tarifairement » en période de crise pétrolière, c'est une réponse concrète immédiate à une souffrance réelle, c'est du pouvoir d'achat restitué aux ménages modestes, c'est un signal fort envoyé en faveur du report modal et c'est, en un mot, une politique qui met les habitants avant les équilibres comptables, mais nous serions de mauvais élus si nous ne formulions pas une réserve, une question ou plus ou moins une vigilance, car il y a un hic.

Encourager massivement le recours aux transports en commun est une ambition louable, à condition que le réseau soit en capacité de répondre à cet afflux. Or, nous connaissons tous la réalité de certaines lignes aux heures de pointe : des rames bondées, des bus qui arrivent en retard, des quais saturés où la promiscuité devient la norme, des fréquences qui ne collent pas avec les rythmes de vie de nombre de nos concitoyens.

Un tarif exceptionnel sans renforcement parallèle de l'offre, ce serait inviter plus de monde dans une salle déjà pleine, ce serait une promesse à moitié tenue, et les habitants, eux, s'en apercevraient très vite.

Alors oui à cette démarche tarifaire, pleinement, sans ambiguïté, mais nous appelons la Métropole Européenne de Lille à entendre ce vœu dans sa globalité, non comme un geste ponctuel mais comme le point de départ d'une stratégie durable, qui investit simultanément dans la capacité, la fréquence et surtout la fiabilité du réseau, parce que si on veut que les habitants choisissent vraiment le transport collectif, librement, avec confiance, il faut que ce réseau soit digne de ce choix.

Nous votons ce vœu et nous serons attentifs à ce que la Métropole lui donne une suite à la hauteur des attentes des habitants.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Madame VANHEE-BENOIT.

**Mme VANHEE-BENOIT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La hausse des carburants frappe de plein fouet les ménages. Oui, il est nécessaire de renforcer l'usage des transports en commun, mais le vœu qui nous est présenté, malgré de bonnes intentions, reste trop flou, trop limité et sans vision d'ensemble. On ne peut pas se contenter de mesures ponctuelles lorsque la situation exige des choix forts.

Les élus Communistes portent depuis longtemps une orientation claire : la gratuité progressive des transports publics. C'est, selon nous, la seule voie capable de soutenir durablement le pouvoir d'achat et d'inciter réellement les habitants à utiliser davantage les transports en commun, tout en répondant à l'urgence écologique.

Ce vœu apporte une réponse immédiate, mais il ne transforme pas la situation en profondeur. Nous défendons, pour notre part, un service public de transport ambitieux, populaire et accessible à toutes et à tous.

C'est pourquoi le groupe CRC s'abstiendra.

Merci pour votre écoute.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame VANHEE-BENOIT.

Enfin, Monsieur DIXNEUF.

**M. DIXNEUF.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Sur l'esprit de la démarche, je vous rejoins. Nous ne voterons pas contre ce vœu, puisqu'en effet, la question de la tarification en période de crise, je pense que nous y sommes toutes et tous sensibles. Après, nous ne voterons pas pour ce vœu, nous nous abstiendrons, et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous nous abstiendrons, parce que, en effet, si, dans notre programme notamment, nous nous étions engagés à défendre des tarifs adaptés aux situations sociales des Métropolitains, pour nous, ce vœu ne s'inscrit pas totalement dans cet esprit.

Parmi les mesures de tarification sociale, et on le voit déjà au niveau de la Métropole, il y a un effort important qui est fait pour avoir des tarifs adaptés aux situations de toutes et tous. On a déjà un petit peu moins de 70 % des abonnés qui bénéficient d'un tarif réduit, voire de la gratuité pour les moins de 18 ans, sachant que quand on parle de tarif réduit, pour les plus modestes, l'abonnement mensuel peut descendre jusqu'à un petit peu plus de 4 €.

Mais la limite également technique que l'on voit dans votre proposition, et vous le savez mieux que moi puisque vous y siégez, est que le Conseil métropolitain vient, en effet, de renouveler le contrat de concession auprès d'Ilévia jusqu'en 2031, qui inclut une tarification notamment en cas de pic de pollution ; il a été renouvelé la semaine passée.

Cela nous semble un petit peu difficile de soutenir ce vœu sans avoir plus de précisions, notamment sur l'étendue, à partir de quel moment on considère qu'on est en pic de prix sur l'énergie, quel tarif on met en place.

C'est pour ces différentes raisons que nous ne rejeterons évidemment pas ce vœu, mais que nous ne le voterons pas et que notre groupe a décidé de s'abstenir.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DIXNEUF, donc « abstention positive », dirons-nous, si vous me le permettez, Monsieur KOLEBACKI, mais nous entendons la proposition, nous en reparlerons peut-être à la Métropole lilloise, mais Florent DIXNEUF vient de le dire, nous venons tout juste de renouveler la CSP transports, donc cela paraît être un élément aussi de difficulté.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter ce vœu ? *(Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.)*

Qui souhaite s'abstenir ? *(La majorité municipale, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).)*

*(Le vœu 2026/31 est adopté à l'unanimité. La majorité municipale, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir) s'abstiennent.)*

Merci beaucoup.

## **2026/32 COMMISSIONS COMMUNALES – COMPOSITION – MODIFICATIONS**

**M. LE MAIRE.-** Nous continuons le Conseil, avec peu de difficultés sur les deux délibérations qui arrivent.

Puisque nous avons le plaisir de revoir Saïd BECHROURI avec nous, il apparaît, et vous le savez, dans la composition des Commissions communales.

Il n'y a pas de demande de parole.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote cette délibération ?

*(La délibération 2026/32 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup.

## **2026/33 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ECOLE LEON BLUM – MODIFICATION**

**M. LE MAIRE.-** La seconde délibération est la désignation du représentant au conseil d'école Léon Blum ; il s'agit du remplacement de Claire ZYTKA-TARANTO par Saïd BECHROURI, donc « même tarif », si vous me permettez.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.)*

Qui vote contre ? (Personne.)

(La délibération 2026/33 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER s'abstiennent.)

Merci beaucoup.

## 2026/34 ÉLUS – DROIT A LA FORMATION

**M. LE MAIRE.**- Monsieur GRILLET, une délibération pour les élus importante, très importante : le droit à la formation ; c'est très important pour que les élus se forment, tous les élus.

**M. GRILLET.**- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération quasiment réglementaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil communal :

- de délibérer sur l'exercice du droit à la formation des Conseillers municipaux de Lille et des Conseillers consultatifs d'Hellemmes et de Lomme ;
- de déterminer les orientations et crédits ouverts à ce titre.

Vous avez pu examiner cette délibération, qui, effectivement, rappelle que la formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation, qui fixe ensuite les orientations de la formation des membres du Conseil communal sur plusieurs sujets importants :

- les collectivités locales et leurs enjeux ;
- les modalités d'exercice d'un mandat électif ;
- les achats publics responsables ;
- les modalités de gouvernance partagée ;
- et enfin, la déontologie adaptée aux risques propres à chaque service municipal.

Ce texte fixe également, bien évidemment, le montant prévisionnel des dépenses de formation, qui ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Les pertes de revenus subies par un élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la Commune dans la limite de 21 jours par élu et pour la durée du mandat.

Par ailleurs, les membres du Conseil communal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à 24 jours par élu pour la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- AUTORISER, comme indiqué ci-dessus, les orientations de formation ;

- FIXER le montant maximum des dépenses de formation à hauteur de 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux Conseillers ;
- FIXER comme indiqué les conditions de prise en charge par la Ville des frais de formation des élus ;
- IMPUTER les dépenses correspondantes au chapitre 65, fonction 021, article 65315.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup, Monsieur GRILLET.

On a une demande d'amendement du groupe Lomme Citoyenne et je vous demande de présenter cet amendement.

**Mme HARIZI.-** Merci.

La formation des élus municipaux constitue une condition essentielle du bon exercice du mandat local. Afin de permettre à l'ensemble des Conseillers municipaux de mieux appréhender certaines compétences et politiques publiques locales, il est proposé de compléter les orientations de formation prévues dans la délibération.

Ces thématiques complémentaires visent notamment à renforcer la compréhension du fonctionnement des collectivités, des politiques d'urbanisme, ainsi que des enjeux écologiques et intercommunaux.

La proposition de l'amendement :

Il est proposé d'ajouter à la liste des orientations de formation les alinéas suivants :

1. la compréhension du budget communal et des finances locales ;
2. les règles d'urbanisme, d'aménagement et d'instruction des autorisations ;
3. le fonctionnement de l'intercommunalité et les compétences de la MEL ;
4. enfin, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HARIZI.

Monsieur GRILLET pour une première réponse et Monsieur DIXNEUF pour compléter.

**M. GRILLET.-** Madame HARIZI, j'entends bien ce que vous dites, je pense que vous vous faites un petit peu plaisir avec des demandes diverses et variées sans trop de fondement, puisque, finalement, dans cette délibération, vous avez toutes les informations nécessaires, les orientations de formation proposées rentrent déjà dans le cadre de la délibération.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à refuser cet amendement.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Merci, Monsieur GRILLET.

Monsieur DIXNEUF, toujours sur l'amendement, et on passera au vote après, sur celui-ci et sur la délibération.

**M. DIXNEUF.-** Je rejoins la position de Monsieur GRILLET et je vais, si vous me le permettez, élargir un peu le propos.

On peut échanger sur toutes les délibérations pendant ce Conseil municipal, mais il est vrai que si l'on se repose systématiquement les questions que l'on s'est posées en Commission, j'ai peur que cela finisse par devenir assez long.

De manière plus générale, notamment sur certaines délibérations que je porte et sur d'autres au cours des Commissions auxquelles j'ai participé, j'ai pu voir certaines demandes, assez nombreuses, très nombreuses parfois, de votre groupe.

En votre qualité d'élus, vous avez tout à fait le droit d'être informés, on ne vous retirera pas ce droit à l'information. Il faudra quand même veiller, et on y sera vigilant, à ce que cela ne vire quasiment pas à l'obstruction. Entre lundi et mardi, on a vu une quinzaine de demandes arriver, notamment chez le Directeur Général des Services et chez le Directeur de Cabinet, pour des compléments d'information, dont certains avaient déjà été amenés en Commission. Il faut que l'on soit vigilant quand même à ce que l'on ne mobilise pas l'administration pendant toute la période de préparation du Conseil municipal pour répondre aux questions sur les différentes délibérations.

Et pour aller même un peu plus dans le détail, parce que certaines demandes m'ont surpris – elles ne sont pas infondées dans l'absolu, mais elles m'ont surpris –, sur notamment des détails assez techniques sur certains dossiers, je pense notamment à des dates de réalisation pour certains dossiers de subvention ou autres, on n'a pas vocation dans notre travail d'élus à faire le contrôle de légalité. Que l'on puisse ponctuellement aller se plonger un peu plus dans certains dossiers... Non, le contrôle de légalité est effectué par la Préfecture ; l'ensemble de nos délibérations, l'ensemble des dossiers part derrière à la Préfecture.

Vraiment, soyons vigilants là-dessus, parce qu'on peut se faire plaisir, en effet, à reprendre point par point des points de formalisme, sur lesquels on a apporté des réponses, d'ailleurs, et tant que vous en demanderez, on vous les apportera ; après, est-ce que l'administration a intérêt à passer tout son temps à ressortir l'ensemble des dossiers qui seront revérifiés derrière par la Préfecture ? Je ne pense pas.

Je suis désolé, j'élargis le propos au-delà de cette délibération, mais cela m'évitera d'intervenir sur, j'imagine, je vais laisser un peu de place à la surprise, un certain nombre de sollicitations sur les délibérations suivantes, on retombera sur des considérations parfois plus de formalisme que de fond et je pense que c'est regrettable.

Je garde cette alerte-là, quand même aussi, quand vous ne demandez pas des documents qui n'existent pas ; parfois, il faut se rappeler qu'une des qualités d'un document pour qu'il soit exigible – selon tous les codes de relations entre l'administration et le public – est que ce soit un document existant ; l'administration ne va pas se mettre à produire, en complément des *reportings* déjà existants, des documents complémentaires pour répondre à des demandes parfois superfétatoires.

J'entends que cela peut permettre une communication un peu vive parfois sur le sujet du formalisme. Est-ce que c'est ce qui nourrit le plus le débat ? Est-ce que c'est ce qu'attendent le plus les Lommois ? Je ne pense pas.

Donc petit point de vigilance là-dessus. On est prêt à travailler avec nos oppositions ; d'ailleurs, cela se passe, dans l'ensemble, plutôt bien, il faut quand même qu'on veille tous, et même au sein de la majorité, à ne pas surcharger inutilement l'administration pour ressortir tous les détails administratifs et de formalisme sur tous les dossiers ; sinon, on ne s'en sortira pas.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour l'explication de vote.

Je vous propose de voter sur l'amendement.

Qui souhaite voter cet amendement ? (*Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.*)

Qui souhaite s'abstenir ? (*Monsieur KOLEBACKI et Madame VANDENBULCKE*)

Qui vote contre ? (*La majorité municipale, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).*)

*(L'amendement déposé par le groupe Lomme Citoyenne est rejeté à la majorité. La majorité municipale, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir) votent contre, Monsieur KOLEBACKI et Madame VANDENBULCKE s'abstiennent.)*

Je passe au vote sur la délibération, très importante, « droit à la formation », donc on va y apprendre tous et toutes un certain nombre de choses qui paraissent empiriquement claires, notamment pour faire une allusion subtile à l'intervention de Lomme Citoyenne.

Qui souhaite voter cette délibération ? (*La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).*)

Qui s'abstient ? (*Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.*)

*(La délibération 2026/34 est adoptée à l'unanimité. Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER s'abstiennent.)*

Très bien.

## **2026/35 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LILLE – COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME ET LA SOCIETE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE**

**M. LE MAIRE.-** Nous continuons le Conseil avec la signature, toujours Monsieur GRILLET, d'une convention de mécénat entre la Ville et la société du Crédit Agricole.

Monsieur GRILLET.

**M. GRILLET.-** Effectivement, il s'agit de la signature, cette fois-ci, d'une convention de mécénat entre la Ville de Lomme et la société Crédit Agricole Nord de France en faveur de notre École de Danse et de Musique pour un projet qui s'appelle : « *la musique pour tous* ».

Ce don est un don en numéraire d'une valeur de 5 000 €.

Vous avez eu les informations dans le cadre de la Commission qui a pu se réunir il y a une dizaine de jours.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai une demande d'amendement du groupe Lomme Citoyenne.

Monsieur WACRENIER, peut-être ?

**M. WACRENIER.-** Il va falloir s'y faire, on sera là pendant sept ans.

Il y a quelque chose de presque magique dans ce qui se passe chaque semaine à l'École de Musique et de Danse de Lomme, quelque chose que les budgets ne capturent pas, que les délibérations n'arrivent pas à saisir : un enfant qui pose ses doigts sur un clavier pour la première fois, un adolescent qui découvre que son corps peut raconter une histoire sans

un seul mot, une personne âgée qui retrouve dans un accord de guitare quelque chose qu'elle croyait avoir perdu. La musique et la danse ne sont pas des loisirs, ce sont des langues, des langues que certains n'auraient jamais apprises à parler si la collectivité ne leur avait pas ouvert la porte, et c'est précisément ce que finance ce don de 5 000 € du Crédit Agricole Nord de France : pas un équipement, pas une infrastructure, un accès, la promesse que « *la musique pour tous* » ne soit pas qu'un titre de projet mais une réalité lommoise.

Mais justement, parce que nous croyons en ce projet, parce que nous pensons que ce partenariat mérite de durer, de grandir, d'inspirer d'autres entreprises à venir frapper à leur tour à cette porte, nous devons poser la question que la convention, dans son élégance juridique, esquive soigneusement : qu'est-ce qu'on fait de cet argent concrètement, précisément, et comment le sait-on ?

L'article 4 de la convention prévoit « *un retour d'informations régulier au Mécène* » et « *une invitation à l'École de Musique* » ; c'est bien. Mais ce retour est pour le Crédit Agricole, pas pour nous, pas pour ce Conseil, pas pour les Lommois qui financent par leurs impôts le cadre institutionnel qui rend ce mécénat possible et pas pour les parents d'élève qui confient leur enfant à cette école.

Combien d'élèves bénéficieront de ce don et lesquels, dans quels quartiers, dans quels critères de priorité, s'il y en a ? Dans un an, quand cette convention s'éteindra, saurons-nous si elle a tenu sa promesse ou simplement qu'elle a existé ?

Le mécénat n'est pas une opération de communication habillée en générosité, c'est un acte civique, de la part de l'entreprise mais aussi de la collectivité qui le reçoit, et un acte civique se documente, il se mesure, il se rend public.

C'est pourquoi Lomme Citoyenne dépose ce soir un amendement formel à cette délibération : le fait de demander au service compétent d'établir un bilan de l'utilisation du don de 5 000 € versé par le Crédit Agricole Nord de France comprenant l'affectation détaillée des fonds, le nombre de bénéficiaires, le bilan des contreparties accordées et une appréciation qualitative du partenariat et de transmettre ce bilan au Conseil communal.

Cet amendement n'est pas une défiance envers l'École de Musique, ce n'est pas une suspicion envers le Crédit Agricole, c'est une exigence de cohérence entre ce que nous proclamons et ce que nous vérifions, entre la belle rhétorique du mécénat comme acte de générosité et la réalité que cet argent produit sur le terrain.

Et je vais vous dire quelque chose : si ce bilan est positif, si ces 5 000 € ont effectivement ouvert des portes à des enfants de Lomme qui n'auraient pas pu les pousser autrement, alors ce bilan sera le meilleur argument possible pour convaincre la prochaine entreprise de faire de même, pour transformer un don isolé en culture du mécénat lommois ; le don est un commencement, pas une conclusion. 5 000 € versés et oubliés, c'est une ligne comptable ; 5 000 € versés, évalués, rendus publics, partagés, c'est un exemple, et Lomme n'a pas besoin de lignes comptables supplémentaires, elle a besoin d'exemples.

Nous voterons pour cette délibération et nous attendons le bilan.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Monsieur GRILLET, pour un élément d'explication sur notre position de vote et l'appréciation de l'amendement.

**M. GRILLET.**- D'abord, Monsieur WACRENIER, je reprendrai les termes de mon collègue qui s'est exprimé tout à l'heure, parce que derrière votre masque de Lomme Citoyenne, se cache une démarche d'obstruction, de suspicion inadmissible à l'égard de nos services, à l'égard des personnes qui instruisent les dossiers. Vous jetez la suspicion sur les services de la Ville, vous jetez la suspicion sur les agents de la Ville et ça, ce n'est pas tolérable ! Cette posture s'apparente

à la posture d'un ancien élu qui siégeait là, à l'extrême droite, dans le dernier mandat. Par votre attitude, vous abaissez la fonction d'un élu, qui demanderait un peu plus d'esprit, de responsabilité, de réflexion et de dignité.

Je ne peux pas vous laisser dire sans répondre à vos questions, parce que les réponses, vous les avez eues en Commission : c'étaient des instruments qui seraient achetés en faveur d'un projet d'inclusion pour cette École de Musique.

Vous rappeler, parce que vous ne le savez sans doute pas, que l'École de Musique et de Danse est reconnue pour son excellence.

L'École de Musique, c'est quoi ? D'abord, c'est un budget de 771 000 €, et les 5 000 € dont vous parlez aujourd'hui, c'est 0,60 % de ce montant. L'École de Musique, c'est 35 disciplines, c'est 32 enseignants, c'est 780 élèves, c'est 334 élèves de l'école Bracke Desrousseaux. Vous faites semblant de savoir ; c'est trop facile, Monsieur WACRENIER, élevez-vous un petit peu, prenez un peu de hauteur dans vos responsabilités, et j'espère que vous irez effectivement un peu plus souvent dans les formations d'élus. Voilà ce que je voulais vous dire.

Quant à votre proposition d'amendement, effectivement, nous considérons que cela n'a pas à figurer dans le texte de la délibération, parce que, bien évidemment, un bilan sera fait ; évidemment ! Quelle question !

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur GRILLET.

Je vais passer au vote sur l'amendement proposé par Lomme Citoyenne. Vous avez noté la mesure des choses et l'appréciation que nous portons sur la manière de faire de la politique, mais nous en reparlerons tout au long, je pense, du Conseil, donc nous irons encore dans l'explication pour dire ce qu'il est possible d'avoir comme informations, sous couvert du DGS ; on ne fait pas de rétention d'information, mais on ne produit pas de données et de documents qui ne sont pas utiles à la compréhension d'une délibération et on ne met pas... mais vous devriez le savoir, puisque vous êtes deux dans votre groupe et vous étiez élus à un moment donné, de manière pas très constante en ce qui vous concerne, puisque votre petite remarque tout à l'heure pour dire : « On sera là pendant sept ans », on ne sait jamais, il est arrivé à certains de démissionner, et pour Madame HARIZI, elle était là pendant six ans, mais je n'ai pas bien compris ce que vous avez retenu de votre expérience d'élue, puisque cet amendement est nul et non avenu dans ce type de délibération, point, donc il est évacué, et je passe simplement au vote pour se le faire confirmer.

Qui souhaite voter cet amendement ? (*Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.*)

Qui souhaite s'abstenir ? (*Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).*)

Qui souhaite voter contre ? (*La majorité municipale et Monsieur KOLEBACKI.*)

(*L'amendement déposé par le groupe Lomme Citoyenne est rejeté à la majorité. La majorité municipale et Monsieur KOLEBACKI votent contre et Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir) s'abstiennent.*)

Ça, c'est fait, pour l'amendement.

On va peut-être se retrouver, en ayant dépollué les miasmes d'un débat un peu bancal, sur le fond, et je vous le dis, je ne sais pas si cela a été traduit en Commission, on m'a posé la question en tant que Maire, les services m'ont dit : « Monsieur CAREMELLE, Monsieur le Maire, seriez-vous favorable, puisque vous nous demandez d'aller loin pour rechercher des subventions sur les projets qui sont les nôtres, petits ou grands – évidemment, dans les grands projets, cela peut prendre des millions –, à ce qu'on regarde la question du mécénat ? », j'ai dit : « pourquoi pas, mais évidemment avec cette vigilance pour faire la distinction entre le mécénat et le *sponsoring* », donc c'était très clair.

Que ce soit cette délibération, les deux autres qui arrivent ou celles qui arriveraient peut-être demain, après-demain, dans les mois à venir, n'y voyez pas de suspicion et le fait que nous serions soumis aux forces de l'argent pour des raisons particulières, évidemment que non, mais par les temps qui courent, avoir un soutien de ce type est quand même appréciable pour les Lommois, et je sais, pour en avoir parlé, que personne ne me dit que ce type de mécénat est bancal, injuste, etc.

Je passe au vote, pour avoir cette confirmation sur le fond.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/35 est adoptée à l'unanimité.)*

Eh bien, c'est une belle unanimité ! Merci beaucoup.

## **2026/36 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT DE COMPETENCE ENTRE LA VILLE DE LILLE – COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME ET LA SOCIETE HYGEOIS**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GRILLET, pourriez-vous nous présenter la deuxième délibération sur la convention de mécénat de compétence ?

**M. GRILLET.-** Toujours, effectivement, une convention de mécénat, cette fois-ci de compétence, entre la Ville de Lomme et une société qui s'appelle « Hygéos », qui est basée pas très loin de chez nous, qui nous propose une étude scientifique et environnementale réalisée à partir de données satellitaires qu'elle a recueillies entre 2018 et 2026 et qui permettra d'évaluer à l'échelle locale, sur trois zones de typologies différentes, les effets de la végétalisation sur la température d'un quartier.

Cette prestation, qui a été chiffrée très précisément par la société, représente 7 268,90 € pour être précis.

Je vous invite donc à voter cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur WACRENIER.

**M. WACRENIER.-** Chers collègues,

Laissez-moi vous ramener à un souvenir ! L'été 2022, vous vous en souvenez, ces journées où le bitume retenait la chaleur jusqu'à 22 heures, ces trottoirs qui brûlaient sous les semelles dès le matin, ces enfants qu'on rappelait à l'intérieur après 14 heures, parce que l'air dehors était devenu hostile et ces coups de téléphone le soir aux personnes âgées, pas seulement pour leur parler, mais surtout pour vérifier qu'elles tenaient encore. Lomme, comme tant d'autres villes du Nord bâties pour d'autres saisons, subissait ce que personne n'avait vraiment anticipé : des rues minérales, des surfaces qui absorbent et ne restituent pas, des quartiers entiers transformés en étuves à ciel ouvert.

Les climatologues ne nous promettent pas que cela s'arrangera, ils nous garantissent que cela empire : des vagues de chaleur plus longues, plus fréquentes, plus intenses, et dans ce contexte, la végétalisation n'est plus une politique d'agrément, ce petit ruban vert qu'on déroule pour faire joli dans les discours de rentrée, c'est une stratégie de survie urbaine. Un arbre planté au bon endroit peut faire baisser la température ressentie de plusieurs degrés dans un rayon de dizaines de mètres ; multipliez cela par un quartier, par une ville entière, l'effet n'est pas linéaire, il se démultiplie.

Mais voilà, la question que personne ne pose jamais assez sérieusement, et nous avons le devoir de la poser ce soir : est-ce que cela marche à Lomme, pas en théorie, pas dans les modèles, ici, dans nos rues, avec notre géographie, notre bâti, notre histoire urbaine ? Les arbres plantés ont-ils effectivement rafraîchi nos quartiers, les efforts engagés dans le cadre de la Ville en TransitionS produisent-ils des effets mesurables ou avance-t-on à l'instinct, en espérant que la boussole pointe dans le bon sens ?

C'est précisément à cette question que va répondre Hygéos, nous l'espérons ; une entreprise lilloise, une coopérative implantée à EuraTechnologies, des chercheurs qui traitent des données satellitaires pour analyser la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les températures du sol, des contrats européens, des programmes d'observation de la terre et qui ont décidé de mettre tout cela au service de Lomme gratuitement dans le cadre d'un mécénat de compétence évalué à plus de 7 000 €.

Ce qu'ils vont faire est presque poétique dans sa technicité : ils vont remonter le temps par satellite, reprendre huit années de données thermiques, de 2018 à 2026, été comme hiver, jour comme nuit, sur trois zones de Lomme aux typologies différentes, et mesurer avec la précision que seule l'observation spatiale permet l'effet réel de notre végétalisation sur les températures au sol ; pas des projections, pas des espoirs, des données réelles sur notre territoire, sur nos rues, sur nos quartiers.

Mais je serais incomplet si je m'arrêtais sur les applaudissements, parce qu'une bonne délibération peut devenir une délibération exemplaire ou rester une bonne intention enfouie dans un tiroir, et la différence, ce soir, tient à une question très simple : ce rapport qu'Hygéos va remettre à la Ville, qu'en fera-t-on ? La question a été posée en Commission, il n'y a pas eu de réponse. Les élus du Conseil communal pourront-ils le consulter ou sera-t-il réservé à l'administration ? Sera-t-il rendu public, accessible aux citoyens, aux associations, aux chercheurs qui travaillent aussi sur ces questions ? À la réunion de rendu des résultats prévue dans la convention, qui participe ? Les élus y sont-ils conviés ?

Ces questions ne sont pas de la méfiance, parce que si cette étude démontre que la végétalisation a fait baisser la température de 2 ou 3 degrés dans tel quartier, c'est une information capitale pour orienter nos investissements futurs ; si elle révèle au contraire que certaines zones restent des îlots de chaleur malgré tous les efforts, c'est une alerte que nous devons entendre collectivement, pas seulement administrativement.

Nous voterons pour cette délibération avec conviction, parce que ce partenariat entre une Commune et une coopérative à valeurs sur un sujet aussi sérieux que l'adaptation de notre ville au dérèglement climatique est exactement ce que l'on devrait voir davantage dans nos Conseils, mais nous posons formellement la question ce soir devant témoins : quelles sont les modalités de diffusion de cette étude ? Sera-t-elle présentée au Conseil communal ? Sera-t-elle rendue publique ? Une réponse simple suffirait ce soir ici et elle transformerait cette bonne délibération en une délibération exemplaire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GRILLET, un petit mot, et je compléterai, si vous voulez bien.

**M. GRILLET.-** Vous êtes encore une fois dans la suspicion, dans le doute, Monsieur WACRENIER.

*(Intervention inaudible de Monsieur WACRENIER.)*

**M. LE MAIRE.-** Ne répondez pas, Monsieur GRILLET a la parole.

**M. GRILLET.-** Vous permettez ?!

**M. LE MAIRE.-** Il y a des règles. Vous les voulez, donc vous les avez.

Allez-y, Monsieur GRILLET.

**M. GRILLET.**- Bien évidemment, nous allons la rendre publique, cette étude ; pourquoi voulez-vous qu'on se la garde « dans nos tiroirs », comme vous dites ? Bien évidemment, le Conseil communal en aura connaissance ; bien évidemment, les Lommoises et Lommois en prendront connaissance.

**M. LE MAIRE.**- C'est clair, net, limpide, il n'y a pas de secret-défense ; il n'y a pas de secret-défense dans les politiques lommoises, on n'a rien à cacher, on n'a rien en dessous-de-table, on n'a rien dans les cartons, rien, rien du tout ! Celui ou celle qui demande : « Pourquoi ? », « Est-ce que vous allez vraiment faire œuvre de transparence ? », on le fait naturellement, c'est une logique à la fois politique et d'action municipale. Elle n'est pas spécifique à Lomme. Un Maire qui commence à vouloir travestir la réalité – un Maire ou une équipe municipale, ne me faites pas de procès sur le fait que je parle de moi à la troisième personne, ce n'est pas le sujet –, un Maire qui oublierait les habitants, et je ne parle même pas des citoyens, pour ce qu'ils sont, etc. aura tout de même un peu de mal à obtenir la confiance des habitants.

Tout cela a été réglé il y a maintenant deux mois, de manière limpide, de manière claire, de manière transparente ; cela fait à peu près 20 ans qu'une équipe municipale n'avait pas été élue au premier tour. Si nous étions de sombres idiots, pleins de contradictions, que ce soit sur les sujets d'urbanisme, sur les sujets de mobilité... Sur la mobilité, par exemple, je me souviens de ces questions qui étaient posées par vous et par d'autres, votre mentor en particulier, sur le devenir de la mobilité à Lomme, sur l'avenue de Dunkerque, « ce n'est pas comme ça qu'on aurait dû faire », etc., il y a eu des réunions publiques, il y a eu une grande réunion publique avec 300 personnes à l'époque, qui n'étaient pas forcément motivées pour avoir des vélos, une piste cyclable, parce que cela questionnait fortement la circulation. J'en voyais d'autres, j'en écoutais d'autres ou je les voyais sur leurs réseaux sociaux, qui disaient : « *Ce n'est pas possible, la MEL va faire des travaux, mais les voitures ne vont pas passer, il n'y a pas assez de place* » ; je l'ai lu sur vos réseaux sociaux ! Si ce ne sont pas des manières de manipuler et de poser des questions qui n'ont ni queue ni tête !

Et parce que les questions ont été posées par d'autres, par les habitants, par ceux qui avaient des questions légitimes : « Comment vais-je me garer ? », « Comment cela va se passer ? », « Est-ce que le stationnement sera payant ? », « Comment va-t-on reconfigurer ou pas celui-ci ? », « Les vélos, oui, mais combien ? », etc., tout cela a été fait, cela a demandé beaucoup de temps, cela nous a demandé de l'énergie. On a commencé avec quelques élus, que je vois encore ici, et je remercie ceux qui ne sont plus là, mais parce qu'ils ont fait le choix de ne plus venir sur la liste, cela a commencé très tôt, vers 6 heures 30 du matin au Bourg avec les commerçants ; on a commencé par une petite réunion et on a cheminé, on s'est parfois même disputé – allez, je vais le dire –, on s'est même « engueulé », en toute transparence, je n'ai pas de problème, je n'ai aucun problème, parce qu'il y a une chose qui compte pour nous, écoutez-moi bien : l'intérêt général ! Point.

Puisque la paix et la sérénité vont revenir, je vais passer au vote sur cette délibération, puisque je ne doute pas qu'elle fera une belle unanimité ; retenez cela ! Je vais quand même confirmer par la question posée.

Qui souhaite voter cette belle délibération ?

*(La délibération 2026/36 est adoptée à l'unanimité.)*

Eh bien, une belle unanimité ! Merci beaucoup.

## **2026/37      SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA SOCIETE WOOD4MUSIC ET LA VILLE**

**M. LE MAIRE.**- Je vous propose de continuer, il faudra tirer des leçons de ce Conseil, sur la troisième signature d'une convention de mécénat, entre la société Wood4Music et la Ville, et j'ai une demande d'intervention de Madame...

**M. GRILLET (hors micro).**- Je la présente quand même ?

**M. LE MAIRE.**- Oui, Madame HARIZI interviendra après, mais tu vas présenter la délibération ; ne t'inquiète pas, j'ai bien l'ordre. *Vas-y ! (Sourires)*

**M. GRILLET.**- Merci, Monsieur le Maire.

Cette fois, il s'agit d'une convention de mécénat par un don en nature, toujours à l'École de Musique et de Danse, d'une société qui s'appelle « Wood4Music », qui est basée dans le quartier du Marais et qui nous propose toute une liste d'instruments ; le détail est dans la délibération et cela représente un montant de 897,20 €.

Je vous propose tout simplement de voter aussi à l'unanimité ce don, cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- C'est peut-être un vœu pieux, mais Madame HARIZI va intervenir.

**Mme HARIZI.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération concerne un mécénat réalisé par une entreprise lommoise au profit de l'École de Musique et de Danse de Lomme. La société Wood4Music offre des instruments de musique, ainsi que du matériel pédagogique qui viendront bénéficier directement aux élèves et aux activités de l'école.

Je pense qu'il est important de saluer cette belle initiative locale, parce que derrière ce type de mécénat, il y a aussi une volonté de participer à la vie de la ville et de soutenir l'accès à la culture et à la pratique artistique.

La musique, la danse et plus largement la culture jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement des enfants, des jeunes et même des familles. Ce sont des lieux d'apprentissage, de créativité, de confiance en soi, et parfois même de découverte de vocation.

L'École de Musique et de Danse de Lomme participe depuis de nombreuses années à cette dynamique culturelle locale et il est toujours positif de voir des acteurs économiques locaux s'y associer.

Je souhaite également souligner un point important : il s'agit ici d'un mécénat réalisé sans recherche de contreparties publicitaires importantes, et cela mérite d'être relevé.

Quand des entreprises locales choisissent d'aider les structures culturelles, éducatives ou associatives dans un esprit d'intérêt général, cela contribue aussi à renforcer le lien entre les acteurs économiques et la vie locale. Dans un contexte où les structures culturelles peuvent parfois rencontrer des difficultés financières, chaque soutien concret compte.

Ce type d'initiative montre également qu'il existe encore des entreprises attachées à leur ville et désireuses de contribuer à leur échelle à des projets utiles aux habitants.

Lomme Citoyenne souhaite donc saluer cette initiative, ainsi que l'engagement de cette entreprise lommoise en faveur de la culture et de l'apprentissage artistique. Nous voterons bien évidemment cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup de cette intervention.

Je n'ai pas de demande d'intervention particulière.

Une petite remarque assassine pour Monsieur BUTSTRAEN ; je note que Monsieur GRILLET parle beaucoup mieux anglais que vous, mais vous avez beaucoup d'autres qualités. *(Sourires)*

Merci, en tout cas, pour cette prise de position, mais on va vérifier, là encore, si elle fait l'unanimité.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/37 est adoptée à l'unanimité.)*

Une belle unanimité.

Un petit mot quand même pour remercier, parce que je n'ai pas évoqué Madame DURIEZ, mais c'est elle qui m'avait posé cette question en Commission sur la recherche de mécènes, de mécénats, parce qu'on a beaucoup de contacts avec ces entreprises-là, mais d'autres aussi ; merci, Madame DURIEZ, et plus largement tous les services, notamment Laurine MERLIER, sur cette capacité de manière complémentaire à la recherche de grandes subventions qui, évidemment, nous concerne aussi sur nos projets sur l'avenir du mandat.

## **2026/38 INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – MODIFICATION**

**M. LE MAIRE.-** Je passe la parole à Monsieur GRILLET encore sur l'inventaire des équipements de proximité.

**M. GRILLET.-** Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes, là aussi, dans le cadre d'une délibération réglementaire.

Les Conseils communaux des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme gèrent des équipements de proximité situés sur leur territoire. Ces équipements de proximité sont, aux termes de l'article L. 2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs communes associées ou qui n'ont pas une vocation nationale.

Conformément à l'article L. 2511-18 du CGCT, le Conseil Municipal de Lille et les Conseils communaux des Communes associées fixent l'inventaire des équipements de proximité de chaque commune associée et, le cas échéant, modifient cet inventaire par délibérations concordantes du Conseil municipal et des Conseils communaux des Communes associées.

Vous avez en annexe de la délibération la liste des équipements lommois.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur GRILLET, de cette explication.

Je n'ai pas de demande d'intervention, me semble-t-il, sur cette délibération, donc je vais poser la question... non pas qui tue ou qui fâche, mais sensible : qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/38 est adoptée à l'unanimité.)*

Merci beaucoup. Unanimité, quel beau Conseil !

## 2026/39 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GRILLET, vous continuez avec l'octroi des aides Habitat durable, transition écologique et Façades.

**M. GRILLET.-** Dans le cadre de sa politique de lutte contre la précarité énergétique et de sa stratégie climat et ville bas-carbone, la Ville s'engage auprès des propriétaires, et notamment des plus modestes, pour les aider à concrétiser leurs projets d'amélioration durable de l'Habitat. Un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées sont proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Des aides financières ont ainsi été mises en place par la Ville pour inciter les propriétaires à rénover leur logement de façon performante et durable, ainsi que pour les engager à la transition écologique et l'embellissement de leurs façades.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une aide proposée à hauteur de 675 € pour la rénovation d'une façade.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai une demande d'intervention de Madame HARIZI.

**Mme HARIZI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

La rénovation de l'habitat et l'amélioration énergétique des logements constituent des enjeux importants, tant pour le pouvoir d'achat des habitants que pour la transition écologique. Les dispositions d'aides peuvent représenter un soutien utile pour des habitants confrontés à des coûts de travaux parfois très importants.

Comme cela a déjà été évoqué en Commission, puis dans nos échanges, nous avons sollicité plusieurs éléments complémentaires afin de disposer d'une vision plus précise du dossier. Les pièces demandées nous ont finalement été transmises et nous en prenons acte. Je souhaite également saluer le travail des services municipaux, qui instruisent des dossiers souvent techniques et complexes avec sérieux et investissement.

Le rôle des élus est aussi de pouvoir voter en connaissance de cause. Le Conseil municipal est aussi un moment de débat et de transparence démocratique, il est donc normal que certaines questions puissent être posées lorsqu'il s'agit de l'attribution d'aides publiques.

En l'état des éléments qui nous ont été transmis à notre demande et des précisions apportées, nous voterons pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Très bien.

Avez-vous un mot à ajouter ?

**M. GRILLET.-** Bien sûr, je vais répondre à Madame HARIZI...

**M. LE MAIRE.-** Allez-y.

**M. GRILLET.**- Vous évoquez une fois de plus des sujets de forme qui viennent porter le discrédit sur le travail réalisé par les agents de notre collectivité. En agissant de la sorte, vous vous inscrivez – je l’ai déjà dit tout à l’heure – dans la droite ligne d’un parti politique d’extrême droite, qui n’a eu de cesse dans cette assemblée de pointer du doigt des éléments techniques dérisoires qui n’ont aucune conséquence sur le fond des sujets. Vous singez, quelque part, cet élu qui déclarait régulièrement : « Je vais vous faire un rappel au règlement, je vous rappelle les difficultés pour avoir les documents, ici un manquement de chiffre, ici une signature, un autre document, mais je ne fais pas le procès des agents, j’ai bien conscience que ce soit difficile » et qui, finalement, votait ces délibérations. Alors, vous vous amusez à nous solliciter des pièces sur tout et sur rien, considérant que l’administration n’a que cela à faire, mais c’est lui porter un mépris total à cette administration locale ! Vous invoquerez certainement votre droit à l’information en tant qu’élus, mais en fait, il ne s’agit pas de cela, et vos électeurs apprécieront, non pas votre travail sur le fond, qui n’existe pas, mais votre capacité à nourrir la suspicion et le doute sur des délibérations qui concernent notamment des aides concrètes apportées aux Lommois.

Par ailleurs, en tant qu’élus, cela vous a été dit tout à l’heure par Florent, vous n’êtes pas juges de la légalité, vous n’avez pas à contrôler ni à instruire les dossiers, vous ne faites pas le travail des fonctionnaires, que nous tenons à saluer et à remercier pour le travail conséquent qu’ils effectuent. Pour votre information, c’est la charge de Monsieur le Préfet avec son service de légalité qui vérifie la conformité des actes pris dans notre collectivité. Durant le précédent mandat, aucune irrégularité n’a été signalée.

Enfin, Madame HARIZI, vous qui êtes une Adjointe sortante, quand même, je dois vous rappeler ici devant l’assemblée et devant les personnes qui sont au fond de cette salle que vous avez voté 708 délibérations, dont 474 depuis qu’Olivier CAREMELLE est Maire de Lomme, sans vous émouvoir en quoi que ce soit lors des réunions préparatoires de notre groupe majoritaire, lors des Commissions municipales ou encore ici en Conseil communal.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- C’est très clair, Monsieur GRILLET. Pour être encore plus clair, ce qui est demandé en Commission et qu’il est possible de vous donner parce qu’on peut le faire, évidemment, on vous le donne, ce n’est pas un souci, et je parle sous couvert de l’éminent Directeur Général des Services qui est à mes côtés et, évidemment, des DGA qui sont en face de moi ; ce qui ne vous est pas dû et ce qu’il n’est pas possible de vous communiquer, on ne le fera pas ; c’est aussi simple que cela.

Vous pouvez donc continuer dans ce positionnement pour ce Conseil et pour les prochains, vous aurez les mêmes réponses qu’on a pu faire, d’ailleurs, vous l’avez dit, Monsieur GRILLET, à la personne qui n’est pas là, qui est partie sur Armentières, Maxime MOULIN, le spécialiste des annexes A, B, C, D et consorts, mais il avait quand même un petit peu de talent... je ne continue pas la phrase, je mets des points de suspension.

Et surtout, retenez une chose : aucune délibération de la Ville n’a été retoquée, aucune n’a été retoquée par le contrôle de légalité, et je peux vous dire que, pour bien les connaître quand même, les délibérations sont un peu épiluchées et qu’il peut arriver, d’ailleurs, que dans un certain nombre de Conseils communaux, municipaux, des délibérations soient attaquées et engagent la responsabilité du Maire. Ce n’est pas vrai pour Lomme, ni de mon temps d’aujourd’hui, ni du temps maintenant un peu ancien de l’ancien Maire, et encore moins sous Yves DURAND et feu Arthur NOTEBART. La continuité et la constance, c’est aussi le travail et la rigueur de ceux qui travaillent pour la Ville, pour ses habitants et avec ses élus, c’est-à-dire les agents municipaux ; c’est cela qu’il faut pouvoir entendre. S’il y a quelque chose que vous pouvez peut-être entendre ce soir, c’est cet engagement de la clarté et de la transparence, puisqu’elle est due de A à Z sur les délibérations, quelles qu’elles soient, qu’elles soient « plutôt anecdotiques » ou d’envergure, générant des millions d’euros de travaux, mais je passe, parce que je pressens que nous aurons, là encore, une unanimité.

Je vais tout de même poser la question pour vérifier.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/39 est adoptée à l’unanimité.)*

Quel Conseil ! Magnifique ! La délibération est votée à l'unanimité.

**2026/40 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'ACHATS MUTUALISES POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES, LEUR CCAS, AINSI QUE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LILLE**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Florent DIXNEUF, vous allez nous parler du groupement de commandes pour la réalisation d'achats mutualisés pour la Ville de Lille et ses Communes associées, leur CCAS, ainsi que la Caisse des Écoles de Lille, et j'aurai dans la foulée une demande d'intervention de Monsieur WACRENIER.

**M. DIXNEUF.-** Monsieur le Maire, merci.

C'est une délibération assez classique – je dirai –, puisque c'est le renouvellement du groupement de commandes qui est constitué, en effet, entre les Communes associées, les CCAS et la Caisse des Écoles ; quand je dis que c'est une délibération habituelle, c'est que le groupement de commandes est mis en place depuis 2012, il doit être renouvelé à la suite des élections, comme cela avait été le cas déjà en 2020.

L'intérêt principal de cette délégation, sans rentrer trop dans le détail, est de permettre aux CCAS de profiter de la technicité des services de la Ville de Lomme et des services des Communes associées.

Je vais voir la question qu'il y a sur le sujet ; je me réjouis toujours d'avoir des questions sur les marchés publics, parce que ce n'est pas forcément un sujet qui passionne, donc en fonction, je compléterai.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur DIXNEUF.

Monsieur WACRENIER, s'il vous plaît.

**M. WACRENIER.-** Chers collègues,

On parle souvent de grandes orientations, de vision, de projets structurants, mais on oublie un endroit où tout se joue en silence tous les jours : les achats ; oui, les achats. Les stylos, les chaises, les ordinateurs, les vêtements professionnels, les repas des cantines... cela paraît trivial, presque ennuyeux, presque indigne dans un débat public, et pourtant, c'est là que l'argent public devient concret, c'est là que nos discours deviennent – ou ne deviennent pas – des actes, parce qu'à travers ces lignes budgétaires discrètes, nous faisons des choix : des choix économiques, des choix sociaux, des choix environnementaux, des choix politiques, et c'est précisément de ces choix, trop souvent invisibles, dont je veux vous parler aujourd'hui.

Imaginez un instant que chaque Commune, chaque CCAS, chaque établissement public du territoire parte seul négocier ses contrats, Lomme d'un côté, Hellemmes de l'autre, le CCAS de Lille dans son coin, la Caisse des Écoles dans le sien, sept entités qui frappent séparément aux portes des mêmes fournisseurs avec les mêmes besoins et sans la même force de frappe ; résultat : des prix moins bons, des procédures multipliées, des agents mobilisés en doublon, de l'argent public gaspillé en pure perte administrative.

C'est précisément pour éviter ce gâchis qu'en 2012, il y a 14 ans, la Ville de Lille et ses Communes associées ont décidé de faire autrement : de mutualiser, d'acheter ensemble, de négocier ensemble, de peser ensemble face aux marchés, un groupement de commandes, une idée simple, efficace, profondément vertueuse pour les finances publiques, et

aujourd'hui, les élections de mars 2026, comme Monsieur DIXNEUF a pu le dire, imposent mécaniquement de renouveler cette convention.

Mais permettez-moi de vous raconter une autre histoire : celle d'un citoyen lommois imaginaire ; appelons-le « Monsieur LEROUX ». Monsieur LEROUX est contribuable, il paye ses impôts locaux, il suit de loin les décisions du Conseil communal, et de temps en temps, il se pose une question légitime : « Est-ce que les élus savent vraiment où va mon argent ? ». Ce soir, Monsieur LEROUX regarderait cette délibération et il verrait une convention renouvelée, des signatures à venir, une belle liste de familles d'achats : fournitures, informatique, restauration, espaces verts... Et il se demanderait, tout naturellement : « D'accord, mais cela a donné quoi en pratique ces 14 ans de groupement ? Combien cela a coûté à Lomme ? Combien cela a fait économiser ? », et là, Monsieur LEROUX serait dans la même situation, la même position que nous ce soir, parce que nulle part dans cette délibération, nulle part en annexe, nous n'avons de réponse à cette question.

Aucun bilan du groupement depuis 2012. Monsieur le DGS nous a fait part d'une réponse en disant que le document n'existait pas, donc qu'il ne pouvait pas être transmis, comme on a pu nous le dire aussi tout à l'heure ; dont acte.

Aucun état des marchés passés au nom de Lomme, aucune estimation des économies réalisées grâce à la mutualisation. On nous présente le renouvellement d'un outil que nous reconduisons sur la foi de sa réputation, pas sur la foi des résultats.

Entendons-nous bien, nous ne remettons pas en cause le principe. La mutualisation des achats publics est une bonne politique, économiquement rationnelle, administrativement cohérente. La Ville de Lille joue son rôle de coordinateur : elle pilote les procédures, elle préside la Commission d'appel d'offres ; Lomme s'inscrit dans ce cadre, tout cela est logique.

Mais la logique d'un outil ne dispense pas d'en mesurer les effets. Un marteau sert à planter des clous, mais encore faut-il vérifier de temps en temps que les clous tiennent.

14 ans de groupement, c'est 14 ans passés de contrats négociés, de prestations livrées ; c'est 14 ans pendant lesquels Lomme a délégué à Lille la maîtrise de ses achats dans des domaines aussi variés que l'alimentation de ses cantines, l'entretien de ses bâtiments, l'équipement informatique de ses agents ; c'est 14 ans d'engagements financiers solidaires, car, rappelons-le, l'article 9 de la convention le précise noir sur blanc : « *Les membres sont solidairement responsables des obligations menées conjointement* ». « *Solidairement responsables* », ces deux mots méritent que l'on s'y arrête. Ils signifient que si quelque chose se passe mal dans l'exécution d'un marché, Lomme est engagée. Alors oui, nous avons tout intérêt à savoir ce que ce groupement produit concrètement pour notre Commune.

Nous formulons une demande claire et simple : qu'à l'occasion de ce nouveau mandat, un bilan annuel du groupement, si c'est possible, soit présenté au Conseil communal de Lomme, pas un rapport de 100 pages, une synthèse, les familles d'achats mobilisées, les volumes engagés, les marchés qui concernent directement Lomme, les économies estimées par rapport à des achats isolés ; une page, peut-être deux, de quoi permettre à Monsieur LEROUX, à nous, élus, de répondre enfin à cette question élémentaire : est-ce que cela marche et est-ce que cela vaut le coup ?

Nous pensons que oui et nous aimerions pouvoir le démontrer, mais pour cette raison, nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur WACRENIER.

Vous voulez faire une petite réponse, ou une réponse plus solide, comme vous voulez ?

**M. DIXNEUF.**- Une réponse courte.

Déjà, je me réjouis toujours des échanges que j'ai avec les Lommois de chair et d'os, mais si Monsieur LEROUX fictif veut me rencontrer, je me ferai un plaisir de le voir.

Ensuite, sur le bilan du groupement de commandes, je peux commencer à rentrer dans le détail marché par marché, je m'excuse par avance auprès de Madame MERLIER parce que cela risque de lui demander un travail de dentelle relativement important, mais dans la mesure où, collectivement, dans le Conseil municipal, et ce sera le cas prochainement au mois de juin, nous sommes appelés à voter le compte administratif, dans lequel on a le détail de toutes les dépenses de la Ville, je veux bien que l'on se fasse plaisir à produire état sur état par différentes approches croisées, par différents critères, pour recroiser par marchés, par rubriques, que sais-je, ou même par comptes comptables, je ne suis pas certain qu'en dehors de Monsieur LEROUX, il y ait une demande très forte, au regard du travail de constitution des dossiers par les services à nouveau.

Par ailleurs, sur l'évaluation des économies, vous comprendrez que c'est assez compliqué, en particulier pour un groupement qui remonte à aussi longtemps, d'évaluer l'économie d'achats qu'on n'a pas faits de manière autonome réalisée grâce à un achat fait par un groupement. Là, honnêtement, je travaille un peu sur les marchés publics, même dans mes fonctions professionnelles, je ne suis pas capable de vous sortir ce chiffre, donc je ne demanderai pas à l'administration de vous le sortir. Si Monsieur LEROUX se présente, on essaiera de sortir quelque chose, mais dans tous les cas, le compte administratif qui arrive le mois prochain permet, à mon sens, à l'ensemble des élus d'avoir déjà une vision suffisante, plus que suffisante, exhaustive même, sur l'ensemble des dépenses de la Ville.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DIXNEUF.

Je n'ai plus de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).)*

Qui s'abstient ? *(Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.)*

*(La délibération 2026/40 est adoptée à l'unanimité. Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER s'abstiennent.)*

Merci beaucoup.

**2026/41      RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE MIS EN ŒUVRE PAR L'UGAP – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION**

**M. LE MAIRE.**- Nous passons à la délibération suivante, Monsieur Florent DIXNEUF, certainement même tarif : renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille et de ses Communes associées au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en œuvre par l'UGAP.

**M. DIXNEUF.**- Je vous remercie.

On est, là aussi, sur un renouvellement d'adhésion à un groupement d'achat, cette fois-ci par l'UGAP, qui est quand même utilisée par à peu près tout le monde dans les collectivités.

La convention précédente courait de 2025 à 2027. Il s'agit du renouvellement de l'adhésion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

J'ai quelques informations sur les consommations d'électricité ; je ne pensais pas aller dans ce détail à l'oral, mais je vous les donne quand même, puisque je suppose qu'elles vont m'être demandées : les consommations sur les marchés de fourniture d'électricité, en particulier pour les bâtiments, en 2025, représentaient 485 000 € au total, dont 325 000 € sur le lot « électricité verte ».

Dernière précision quand même sur pourquoi on recourt à l'UGAP et pourquoi on n'est pas les seuls à le faire, d'ailleurs : sur certains types de marchés, et notamment les marchés d'énergie, qui sont particulièrement complexes, encore plus dans le contexte qu'on peut rencontrer aujourd'hui, l'UGAP dispose d'une expertise sur le sujet qui est reconnue et partagée par tout le monde, donc c'est un simple appel, en effet, à des gens qui maîtrisent pleinement le sujet.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DIXNEUF.

Monsieur WACRENIER.

**M. WACRENIER.**- Chers collègues,

Il y a des hivers qu'on n'oublie pas...

*(Brouhaha)*

**M. LE MAIRE.**- Laissez la parole à Monsieur WACRENIER, s'il vous plaît.

**M. WACRENIER.**- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Un peu de discipline...

**M. LE MAIRE.**- Je suis un homme bon.

**M. WACRENIER.**- Je vois cela.

Il y a des hivers qu'on n'oublie pas, pas parce qu'il a neigé, pas parce qu'il a fait froid, mais parce que, pour la première fois depuis longtemps, des familles ordinaires, des familles de Lomme, comme les vôtres, comme la mienne, se sont retrouvées face à une question qu'elles n'auraient jamais imaginé devoir se poser : « Est-ce que j'éteins le chauffage ou est-ce que je mange ? », les factures d'électricité qui triplent en quelques mois, les compteurs que l'on surveille comme on surveillait autrefois la météo et les Communes, Lomme parmi elles, qui voient leur budget énergétique s'envoler, happant des ressources qui manquent ensuite ailleurs, pour les associations, pour les équipements, pour tout ce qui fait qu'une ville n'est pas seulement une adresse mais un lieu de vie.

Alors oui, la mutualisation via l'UGAP est une réponse intelligente à un problème réel. La force du nombre face à des marchés de l'énergie devenus erratiques, imprévisibles, parfois franchement hostiles, l'achat dynamique par tranche qui lisse les risques, qui protège nos finances communales des spéculations que nous ne maîtrisons pas, la garantie d'une électricité 100 % verte ancrée dans une transition que nous appelons tous de nos vœux, ce n'est pas rien, c'est même – osez le mot – courageux, anticiper à trois ans dans un monde qui change à trois semaines, planifier quand tout vacille, mutualiser quand chacun est tenté de se replier.

Nous ne sommes pas ici pour torpiller cela, nous serions les premiers à nous en féliciter si on nous en donnait les moyens.

Mais voilà, il y a une question que personne autour de cette table ne semble vouloir poser ce soir, une question pourtant si simple, si fondamentale qu'elle devrait précéder chaque renouvellement, chaque prolongation, chaque reconduction d'engagement public. ELEC 2025 s'achève, trois ans de contrat, des millions d'euros de dépenses énergétiques engagées au nom de Lomme, et nous votons ce soir pour en ouvrir un nouveau, sans bilan, sans comparaison, sans que quiconque ne nous ait dit : « Voilà ce que nous avons payé, voilà ce que nous aurions payé sur le marché libre et voilà ce que la mutualisation nous a réellement épargné ou coûté ». On nous demande de renouveler notre confiance ; c'est légitime, mais la confiance sans la preuve, cela s'appelle de la foi, et je ne suis pas sûr que la foi soit le bon mode de gouvernance pour les deniers publics.

Ce que nous défendons ici n'est pas technique, ce n'est pas une querelle de chiffres ou une escarmouche, encore faut-il avoir les chiffres, c'est une conception du mandat électif. Être élu, c'est rendre des comptes, pas seulement aux institutions, mais pas seulement au Préfet non plus et aux juridictions administratives, mais aux gens, à ceux qui, en 2022, ont compté leurs kilowattheures comme on compte des pièces au fond d'une poche, à ceux qui vous ont fait confiance pour gérer avec rigueur ce qui leur appartient.

Un Conseil communal qui vote sans évaluer, qui reconduit sans mesurer, qui approuve sans questionner, n'est plus un contre-pouvoir, c'est une chambre d'enregistrement ; une chambre d'enregistrement, ce n'est pas de la démocratie locale, c'est son simulacre.

Notre demande est simple et nous la posons formellement ce soir : qu'un bilan réel du dispositif ELEC 2025 soit présenté à ce Conseil, pas un document administratif, pas une note interne, une synthèse, libre, honnête, qui dise ce que Lomme a payé, ce que le groupement a payé, ce qu'elle aurait payé sans sa mutualisation et ce que le prochain contrat représente réellement pour notre budget.

Si les chiffres confirment que ce dispositif est avantageux, nous voterons pour avec enthousiasme et nous le dirons publiquement. En attendant, nous nous abstenons, non pas contre l'électricité verte, non pas contre la solidarité entre les Communes, mais pour quelque chose de très ancien, de très simple, que les Grecs appelaient déjà « *logos* » : la raison, la preuve, le mot juste avant l'acte. On n'engage pas trois ans d'argent public sur une promesse non vérifiée, même quand la promesse est belle, surtout quand elle l'est.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Monsieur DIXNEUF, après ces mots définitifs.

**M. DIXNEUF.**- Que dire ? Je vous rassure, je n'ai pas une approche des marchés publics par la foi ; si j'ai des élans mystiques par moments, arrêtez-moi rapidement.

J'entends que l'on puisse requestionner l'intérêt de l'UGAP. On est quand même en train de questionner l'intelligence d'à peu près toutes les collectivités de France ; je veux bien qu'on le fasse, mais je ne sais pas si j'ai les épaules pour porter ce combat.

Dernier point, j'ai eu la courtoisie de ne pas le signaler sur la délibération précédente, mais il est vrai que vous nous interrogez en posant des questions sur une délibération qui est renouvelée – sur la délibération précédente, c'était déjà le cas –, j'ai vérifié, en 2020, la délibération précédente ne vous avait posé aucune question, et sur la mise en place de la convention avec l'UGAP qui était courant 2023 – je suis allé chercher le PV du coup –, je ne trouve pas trace non plus de question sur l'économie attendue par rapport à ce qu'était le groupement avant, donc je me réjouis de la curiosité de chacun sur les marchés publics, je me désole qu'elle apparaisse dans l'opposition beaucoup plus que dans les temps où vous étiez dans la majorité.

**M. LE MAIRE.**- Un mot pour un peu de mémoire : vous étiez encore au Conseil communal lorsqu'au plus fort de la crise énergétique, s'est posée la question du renouvellement, à l'époque, des contrats d'énergie, gaz et électricité. Je me souviens d'ailleurs avoir eu une conversation avec nos homologues lillois, Martine AUBRY, Audrey LINKENHELD à l'époque, qui suivait ces sujets, le DGS de la Ville de Lille, qui me disaient : « On va signer rapidement, parce que si on ne signe pas rapidement, on ne sait pas à quel prix on va toucher le gaz et l'électricité » ; c'est déjà un sujet, parce que la capacité de négocier à la bonne échelle, Lille-Lomme-Hellemmes, représente un moindre risque économique, soyez-en certains, et tout cela est documenté, mais, évidemment, il faut retrouver les *traders* qui vendent le gaz et l'électricité au moment où tout cela était déjà une grande difficulté.

Après, il y a peut-être quelque chose qui vous a échappé, là encore, dans votre parcours d' élu : nous bénéficions aussi d'une protection politique de la Ville de Lille sur ces sujets-là, parce que quand nous discutons avec le DGS ou du DGS au DGS ou entre Laurine MERLIER, la DGA Finance, et nos homologues, ceux qui ont en charge les finances et les budgets des deux Villes, il y a une sorte de parapluie qui est installé, dont Lomme a bénéficié de manière très claire en 2022, là où je rencontrais des homologues, notamment pas très loin d'ici, l'avenue de Dunkerque, mais rive droite, chez mon collègue Monsieur BOUCHE, qui me disait : « Eh bien moi, c'est plus compliqué, je suis seul ; s'il y a une catastrophe, évidemment, c'est à moi de prendre mes responsabilités, de trouver des solutions ». Sur ces questions d'énergie, nous avons été, là encore, sauvés ; nous avons toujours la garantie que s'il y avait un incident particulier, Lomme ne serait jamais en défaut et que Lille serait toujours là, cela a été vrai à ce moment-là sur la question énergétique.

D'ailleurs, on en a retiré autre chose, mais cela vous a peut-être échappé ou vous l'avez peut-être oublié – c'est possible, on a le droit à l'oubli, c'est fort raisonnable –, on a, en même temps, impliqué nos services, nos élus, les habitants, même si on ne peut pas être injonctif, sur les politiques de sobriété. Le meilleur argent est celui qu'on ne dépense pas, c'est le fait que l'on puisse ramener les températures de nos bâtiments, de nos équipements, de nos charges de véhicules, de nos consommations, et d'ailleurs, je crois que cela a été dit tout à l'heure par Monsieur DIXNEUF, on a des chiffres d'économies d'énergie sur 10 ans à Lille, à Lomme et à Hellemmes qui sont majestueux, mais qui étaient totalement obligatoires au regard peut-être d'attitudes, de comportements qui étaient les nôtres, individuellement, chez nous, dans nos foyers, ou ici en tant qu'acteurs municipaux, parce que c'est aussi de l'argent public et il faut être économe et avoir, non pas le *logos*, mais peut-être un peu plus, c'est-à-dire à la fois la raison et la transparence.

Je vous rappelle à cette transparence, vous qui avez peut-être oublié tout cela. Ce n'est pas simplement le fait d'avoir un bilan, c'est une trajectoire, c'est une méthode éprouvée, c'est une association qui vit et qui protège aussi bien les Lillois, les Lommois et les Hellemmois, mais c'est juste mon avis.

Je passe au vote de cette délibération, qui ne fera pas l'unanimité, je le crains, mais c'est comme ça...

Qui souhaite voter cette délibération ? (*La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir.)*)

Qui s'abstient ? (*Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.*)

(*La délibération 2026/41 est adoptée à l'unanimité. Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER s'abstiennent.*)

Merci beaucoup.

## **2026/42 APPEL A PROJETS NATURE EN VILLE, BIODIVERSITE ET AGRICULTURE URBAINE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**M. LE MAIRE.**- On continue avec Madame MORELLI sur l'appel à projets Nature en ville.

**Mme MORELLI.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette délibération concerne l'appel à projets lommois « Actions Nature en ville, biodiversité et agriculture urbaine ».

En introduction, un petit mot sur cet appel à projets qui s'inscrit dans un plan d'action global en faveur de la biodiversité, de sa préservation et de sa restauration.

Le plan biodiversité s'articule en trois grands axes :

- assurer une gestion des espaces publics favorisant la biodiversité ;
- agir sur la biodiversité en ville en restaurant, préservant et renaturalisant ;
- agir sur la biodiversité avec les scolaires, les habitants et tous les partenaires.

On peut y ajouter notre action en faveur d'une alimentation soutenable, accessible à toutes et tous et résiliente, qui développe des espaces nourriciers et démonstrateurs dans tous les quartiers de la ville.

Début 2026, pour réunir et impliquer tous les acteurs concernés à l'échelle de la ville et au-delà, un appel à projets a été lancé sur les actions de nature en ville, de biodiversité et d'agriculture urbaine, pour permettre à la fois de solliciter de nouveaux partenaires, mais aussi de renforcer le lien avec les associations et collectifs de citoyens déjà investis.

Cet appel à projets se décline en plusieurs axes :

- diffuser un savoir et un sens commun autour de la nature et de la biodiversité lommoise auprès des enfants ;
- encourager individuellement et collectivement le passage à des pratiques durables et favorables au bien-être animal et à la biodiversité via des ateliers de sensibilisation et de sciences participatives ;
- susciter l'appropriation de la ville par les habitants via des chantiers participatifs et animations sur le terrain, dans le cadre des champs thématiques de la nature et de la biodiversité ;
- développer des espaces nourriciers d'apprentissage à la culture potagère.

La Ville a reçu de nombreuses réponses, notamment sur le volet spécifique « Fête de la nature » qui nous concerne ce soir ; les autres projets passeront en délibération au Conseil de juin.

Quelques éléments sur la « Fête de la nature ». Cet événement qui a lieu au cœur des 30 hectares de nature du Parc Urbain existe depuis 2018 et rassemble chaque année entre 400 et 500 personnes, c'est un moment de fête ludique et pédagogique. Cette année, nous vous donnons donc rendez-vous le dimanche 24 mai. J'ai regardé la météo : le soleil est annoncé, donc on vous attend nombreux.

Je vous présente maintenant les quatre projets spécifiques à cette délibération liée au temps fort « Fête de la nature » :

- Lilotopia, qui organise un rallye nature dans le Parc Urbain, parcours sensoriel invitant à la découverte de la fleur et de son mode de fonctionnement. Il est proposé d'attribuer une subvention de 750 € à l'association pour mener à bien cette action ;
- La Maison de l'eau, de la pêche et de la nature, qui propose un stand « Que se passe-t-il sous l'eau ? » pour mieux connaître la faune aquatique invisible mais essentielle à l'équilibre écologique. Il est proposé d'attribuer une subvention de 450 € à l'association pour mener à bien cette action ;

- Le Centre d'Insertion Bois-Blancs, qui offre expérience conviviale et ludique autour de l'agriculture urbaine et écologique. Il est proposé d'attribuer une subvention de 700 € pour cette action.
- Enfin, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 1 000 € au Groupement ornithologique et naturaliste, notamment pour une balade autour des oiseaux et des propositions en lien avec les sciences participatives.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions que nous venons de détailler.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame MORELLI.

J'ai quatre demandes d'intervention, dans l'ordre : Monsieur WACRENIER, Monsieur VANHEE, Monsieur Saïd BECHROURI et Jonathan OTLET.

**M. WACRENIER.**- On ne vote jamais la première fois qu'un enfant comprend que la terre est vivante ; on ne vote jamais l'instant où quelqu'un, 10-12 ans, peu importe, plonge une épuisette dans une mare et remonte quelque chose qu'il ne savait pas nommer ; on ne vote jamais le silence de 10 secondes qui suit, ce silence où une curiosité s'allume et ne s'éteindra peut-être plus jamais. Et pourtant, ce soir, en votant cette délibération, c'est exactement ce que l'on fait.

**Un élu (hors micro).**- C'est beau !

**M. WACRENIER.**- C'est beau, effectivement.

Derrière les quatre lignes de ce tableau de subventions, il y a des visages que personne ne connaît vraiment :

- il y a les bénévoles du Groupement ornithologique et naturaliste qui se lèvent avant l'aube pour compter des oiseaux que personne ne verrait autrement, qui notent, qui transmettent, qui font exister la faune lommoise dans la mémoire collective, un relevé de terrain après l'autre ; ce sont eux qui, dimanche, vont expliquer à des enfants que le Parc Urbain n'est pas qu'un espace vert, que c'est un territoire habité ;
- il y a Joël PAQUET et ses collègues de la Maison de l'eau, qui vont transporter des aquariums, des boîtes loupes, des clefs de détermination, tout cela pour que des gamins de Lomme voient enfin ce qu'il y a sous la surface de leur mare : l'invisible, le fourmillement, la vie ;
- il y a Lilotopia, qui transforme une balade en rallye nature, qui fait d'un parc un terrain d'enquête sensorielle, qui apprend aux familles à regarder autrement ce qu'elles traversaient sans voir ;
- et il y a le CIBB, implanté aux Bois-Blancs, qui fait quelque chose de profondément politique sans jamais employer ce mot : rendre désirable, accessible, joyeuse, la question de ce qu'on mange et comment on le fait pousser.

Dans quelques jours, dimanche après-midi, au Parc Urbain de Lomme, un enfant va lever les yeux vers quelque chose qui bouge dans l'herbe et se demander ce que c'est. Il ne saura jamais qu'on a voté cela un mercredi soir, dans cette salle, sous ces néons ; il ne saura jamais que les élus, majorité et opposition confondues, ont décidé ensemble que cela valait la peine, et c'est très bien qu'il ne le sache pas. Notre travail n'est pas d'être vu ; notre travail, c'est que cette curiosité-là existe, qu'elle survive, qu'elle grandisse avec lui.

C'est pourquoi le groupe Lomme Citoyenne votera pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Monsieur VANHEE.

**M. VANHEE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous souhaitons saluer cette initiative qui s'inscrit pleinement dans les engagements de notre Commune en faveur de la biodiversité, de la nature en ville et d'une alimentation plus durable et accessible.

À travers cet appel à projets, la Ville de Lomme affirme une volonté importante : celle de faire de la transition écologique une réalité concrète, ancrée dans le quotidien des habitants et construite avec les acteurs du territoire.

Nous partageons pleinement cette approche qui repose sur la sensibilisation, l'éducation populaire et l'implication des associations locales. Ce sont ces dynamiques de proximité qui permettent de faire évoluer durablement les pratiques.

Les projets proposés illustrent bien cette ambition : faire découvrir autrement la nature, sensibiliser à la biodiversité souvent méconnue et promouvoir des pratiques agricoles urbaines plus respectueuses de l'environnement.

En défendant pleinement l'intérêt de ces actions pour les familles, les enfants et l'ensemble des habitants, nous contribuons à rétablir un lien fondamental aujourd'hui fragilisé entre les citoyens et le vivant.

Nous tenons également à souligner le rôle essentiel des associations bénéficiant de ces subventions. Leur engagement, leur savoir-faire et leur ancrage local sont indispensables pour porter ces initiatives.

Au-delà de ces actions ponctuelles, il nous paraît important de poursuivre et d'amplifier ces politiques publiques afin de répondre aux enjeux écologiques majeurs auxquels nous sommes confrontés : dérèglement climatique, perte de biodiversité, accès à une alimentation de qualité.

Ces enjeux sont aussi des enjeux sociaux : garantir à toutes et tous un cadre de vie sain, un accès à la nature et la possibilité de se réapproprier les questions alimentaires.

Pour toutes ces raisons, nous voterons favorablement cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur VANHEE.

Monsieur BECHROURI.

**M. BECHROURI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Effectivement, à première vue, cette délibération qui peut sembler relativement anecdotique, légère, par le sujet traité (la Fête de la nature), l'ampleur des financements engagés (moins de 3 000 €), si l'on y regarde de plus près, concerne des sujets essentiels pour notre avenir et surtout celui de nos enfants :

- contribuer à notre échelle à la sauvegarde du vivant, qu'il soit végétal ou animal, et au maintien de l'équilibre déjà très précaire de nos zones naturelles ou semi-naturelles ;
- contribuer à notre échelle à essaimer l'idée qu'une autre agriculture, que d'autres modes de production alimentaire sont possibles, que nous ne sommes pas condamnés à manger des aliments contaminés au cadmium ou aux pesticides, qui sont dévastateurs pour le vivant de manière générale, pour notre santé et celle de nos enfants en particulier ;
- contribuer à notre échelle à une transition écologique populaire, conviviale, qui rassemble, qui permet d'apprendre, de transmettre, de comprendre, de faire des rencontres ou simplement de passer un bon moment ensemble.

La Fête de la nature est sans doute une petite brique de la transition juste et équitable que Lomme Verte appelle de ses vœux dans le groupe majoritaire. Pour autant, dans l'esprit, cette petite brique dit bien des choses sur ce que nous devons accomplir durant le mandat qui nous a été confié par les Lommois et les Lommoises.

Je voterai, bien entendu, cette délibération au nom de Lomme Verte. J'ajouterai, pour ceux qui veulent évaluer l'action : qu'ils y aillent le 24 et qu'ils se rendent compte de l'action qui sera menée sur place.

**M. LE MAIRE.**- Je suis taquin, j'ai cru que vous alliez demander un bilan ! (*Sourires*)

**M. BECHROURI.**- J'ai failli...

**M. LE MAIRE.**- Après, c'est quand même un peu cela, intuitivement, que nous allons révéler dans quelques jours avec ce bel appel à projets ; merci, Stéphanie.

Je n'ai pas oublié Jonathan OTLET, qui va conclure les interventions colorées et même unanimes.

**M. OTLET.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cela fait maintenant plus de 10 ans que la Ville de Lomme s'est déclarée Ville en TransitionS, et nous avons, depuis quelques années maintenant – permettez-moi l'expression –, décidé d'appuyer sur l'accélérateur.

La place de la nature en ville représente pour nous, depuis longtemps, une importance primordiale, et nous l'avons démontré avec l'aménagement de nouveaux espaces verts, dans les cours d'école, mais aussi avec le jardin Rosa Parks, le jardin d'expression Kuhlmann ou encore le parc Rosa Bonheur. Cela sera encore plus vrai demain avec le réaménagement de l'espace avant de la Maison des Enfants et l'espace situé derrière la piscine.

La Ville est également engagée fortement pour le développement de l'agriculture urbaine et, pour aller plus loin, en faveur d'une alimentation saine et durable. C'est tout le sens du projet de la Maison de l'Alimentation Durable qui prend peu à peu forme et qui se concrétisera durant ce mandat sur le site de la Ferme éducative.

La Commune est aussi à l'avant-garde pour la protection et la préservation de la biodiversité, en ayant mis en place une charte de la biodiversité ambitieuse et qui a surtout réuni un grand nombre de partenaires, que ce soient des bailleurs, des entreprises ou encore des associations. Nous avons également changé nos méthodes de travail avec la gestion différenciée et nous avons développé des projets concrets avec les habitants, comme les installations mises en place au Parc Urbain dans le cadre d'un budget participatif.

Cette délibération qui nous est présentée s'inscrit dans la continuité de ces actions mises en place depuis quelques années et qui visent à ce que chacun puisse se saisir de ces politiques et apporter sa pierre à l'édifice.

C'est pourquoi nous souhaitons subventionner toutes ces associations citées dans la délibération et qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de cet appel à projets nature en ville, biodiversité et agriculture urbaine. Ces projets sont diversifiés, ils répondent à l'ensemble des sujets qui sont ciblés par cet appel à candidatures et contribueront pleinement à développer à Lomme une écologie sociale et solidaire.

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Très très bien. Merci beaucoup de ces interventions multiples.

Je passe au vote sur cette délibération proposée par Madame MORELLI.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/42 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2026/43 CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME ET ENEDIS  
POUR L'ENFOUISSEMENT DE CANALISATIONS AU LIEUDIT « LE CHATEAU »**

**M. LE MAIRE.**- Monsieur VANHEE, quelques mots sur la convention de servitude entre la Commune et ENEDIS sur l'enfouissement des canalisations au lieudit « Le Château » ; j'ai presque tout dit. *(Sourires)*

**M. VANHEE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Oui, cette petite délibération est pour une convention de servitude entre la Ville et la société ENEDIS pour le passage de câbles dans une parcelle cadastrée qui appartient à la Ville ; c'est simplement pour les autoriser et exploiter ce passage. L'avenant est avec la délibération, vous l'avez eu.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur VANHEE, de ces mots explicatifs.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/43 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

**2026/44 ASSOCIATION LILLE AVENIRS – SUBVENTION 2026 – CONVENTION ENTRE  
L'ASSOCIATION ET LA VILLE**

**M. LE MAIRE.**- Madame MESANS, première délibération pour vous : association Lille Avenirs – Subvention 2026.

**Mme MESANS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cette délibération vise à soutenir l'action de la Mission Locale en faveur de l'insertion des jeunes à travers une subvention de 81 000 € pour Lomme. Elle s'inscrit dans la politique globale d'accompagnement vers l'emploi et la formation des 16-25 ans.

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 à l'association Lille Avenirs, qui porte la Mission Locale, ainsi que l'approbation de la convention annuelle et la mise à disposition de locaux.

La Mission Locale constitue le guichet unique des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de la Mission Jeunesse. Elle propose un accompagnement global vers l'insertion sociale et professionnelle, en intervenant à la fois sur l'emploi, la formation, mais aussi sur le logement, la santé ou la mobilité.

Ce dispositif est déployé à Lomme depuis 2014 et s'inscrit aujourd'hui dans la structure Lille Avenirs, qui regroupe également la Maison de l'Emploi et le PLIE. L'enjeu est de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et de prévenir les ruptures de parcours en lien avec les acteurs du territoire.

Pour 2026, il est proposé d'attribuer une subvention de 81 000 € pour la Commune de Lomme. La Ville met également à disposition des locaux à titre gratuit pour une durée de trois ans, avec l'intégration d'un contrat de sobriété énergétique.

Les objectifs opérationnels pour 2026 :

L'action vise la prise en charge globale des jeunes de 16 à 25 ans. Les priorités sont les suivantes :

- faciliter l'accès à l'emploi et à la formation ;
- sécuriser les parcours vers des emplois durables ;
- et renforcer l'accès à la qualification, notamment via l'alternance.

Des dispositifs structurants sont également déployés, notamment le contrat d'engagement jeune, avec un objectif de 1 400 bénéficiaires et une part importante de sorties vers l'emploi durable, ainsi que des actions renforcées contre le décrochage scolaire.

Le développement des relations avec les employeurs est poursuivi, ainsi que le renforcement des partenariats avec France Travail, l'Éducation nationale et les acteurs de l'emploi.

Le dispositif prévoit aussi une présence renforcée sur le terrain, avec des permanences à Lomme et une meilleure coordination avec le Service jeunesse de la Commune. Cette action contribue à la lutte contre le chômage des jeunes, au renforcement de la cohésion sociale, à une meilleure coordination des acteurs de l'emploi et à l'adaptation des politiques publiques aux besoins des jeunes.

Il vous est donc demandé d'autoriser le versement de la subvention de 81 000 € et la signature de la convention 2026.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame MESANS, c'est très clair.

Il y a trois demandes d'intervention : Madame HARIZI, Monsieur KOLEBACKI et Monsieur Elie KALOGERAKIS, dans l'ordre.

Madame HARIZI.

**Mme HARIZI.-** Merci.

L'accompagnement des jeunes, l'insertion, l'orientation et le soutien vers l'emploi sont des enjeux particulièrement importants aujourd'hui. De nombreux jeunes peuvent rencontrer des difficultés pour trouver leur place, accéder à une formation, construire un projet professionnel ou simplement retrouver confiance en eux.

Derrière ces dispositifs, il y a des parcours de vie, des jeunes parfois en décrochage, des familles inquiètes et des personnes qui cherchent une perspective d'avenir. C'est pourquoi il est essentiel que des structures d'accompagnement comme Lille Avenirs puissent continuer et à être présentes et accessibles.

Ayant siégé au Conseil d'administration de Lille Avenirs durant mon précédent mandat d'Adjointe au développement économique, je connais le travail réalisé par cette association et l'utilité concrète de ses actions pour de nombreux jeunes. Je n'ai d'ailleurs jamais eu de difficulté particulière concernant le fonctionnement ou les actions menées par Lille Avenirs.

Lors de la Commission, nous avons demandé plusieurs éléments complémentaires, notamment les budgets prévisionnels, ainsi que le projet de nouvelle convention. Les documents demandés nous ont bien été transmis depuis et nous en prenons acte.

Demander ces éléments dans le cadre du renouvellement d'une convention nous semble tout à fait normal et ne remet absolument pas, absolument pas, absolument pas en cause le travail réalisé par l'association.

Nous serons évidemment attentifs à la poursuite des actions engagées, mais nous considérons que ce partenariat conserve une réelle utilité pour de nombreux jeunes Lommois.

Nous voterons donc pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

Monsieur KOLEBACKI, s'il vous plaît.

**M. KOLEBACKI.-** Je serai très bref, je ne vais pas vous demander un bilan tout de suite... (*Sourires*)

... mais j'aimerais quand même qu'on valorise davantage les actions de la Mission Locale, parce que j'ai fait partie, moi aussi, d'une Mission Locale dans un autre secteur et je pense que c'est important de développer, car les Missions Locales ont été créées aussi à une période, pour ceux qui s'en souviennent, pour aider les jeunes qui étaient en difficulté, et, malheureusement, il ne faudrait pas que soient abandonnés les 17-25 ans sur les actions, parce que c'est là que c'est important. Malheureusement, avec le décrochage scolaire qui augmente, il serait dommage qu'il n'y ait pas des structures pour reprendre en main ces jeunes.

Je pense qu'il faut de plus en plus valoriser – je ne l'ai peut-être pas vu ces dernières années –, peut-être dans le journal municipal, des exemples de réussite de jeunes qui sont passés par la Mission Locale et qu'on puisse valoriser cette action et aussi ces subventions qui sont versées.

Je voterai pour cette subvention.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup, Monsieur KOLEBACKI.

Elie.

**M. KALOGERAKIS.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

On parle ici de la Mission Locale. À Lomme, comme dans tout le pays, des jeunes cherchent un emploi, une formation, un logement parfois, et, souvent, cumulent les difficultés. Nous le savons, aujourd'hui, l'insertion des jeunes, ce n'est pas juste une question de CV ou d'entretien d'embauche, beaucoup trop de freins existent partout, et face à tout cela, le décrochage est inévitable.

La Mission Locale les accueille, les écoute et les accompagne dans leur globalité, pas juste à travers un dispositif ou une case à cocher.

À Lomme, ce travail est fait depuis des années sérieusement, avec de la proximité. Aujourd'hui, avec Lille Avenirs, on a un outil solide, structuré, qui travaille avec les partenaires locaux, avec les acteurs de l'emploi, de la formation, du social, et surtout un outil qui redonne confiance aux jeunes et les remet acteurs de leur parcours.

Nous voulons insister sur un point : l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté, les plus éloignés des institutions, ceux qu'on ne voit plus. Si la collectivité ne prend pas sa part à ce moment-là, qui le fera ? Les 81 000 € proposés pour 2026, ce n'est pas de l'argent dépensé à perte, c'est un investissement social, un investissement dans l'avenir, dans la cohésion, dans l'égalité des chances. La mise à disposition gratuite des locaux est aussi une reconnaissance du travail mené sur le terrain et le contrat de sobriété montre qu'on peut faire de l'action sociale tout en restant responsable sur le plan environnemental.

Au fond, cette délibération dit quelque chose de simple : on choisit d'accompagner les jeunes, on choisit de ne pas les laisser seuls et on assume pleinement le rôle de la collectivité.

Pour toutes ces raisons, nous voterons cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

Là encore, que des mots généreux, et tant mieux, pour cette belle délibération.

Un mot... Peut-être que, Monsieur KOLEBACKI, vous ne le savez pas, mais dans ce que vous avez évoqué sur le décrochage scolaire, j'ai gardé la délégation décrochage scolaire, mais vous le savez peut-être, parce que vous siégez aussi à Lille, et dans les actions menées par Lille Avenirs, il y a aussi ce que l'on appelle l'action « Génération Engagée », qu'on a initiée à la Ville de Lille il y a maintenant quelques années, il y a maintenant quatre ans, avec l'Éducation nationale, avec qui il n'est pas toujours facile de travailler, mais, pour le coup, on travaille bien, parce qu'à l'époque, le DASEN a cru au dispositif que je lui ai présenté, qui n'était pas la création d'une école seconde chance ou d'un lycée nouvelle chance, pour les spécialistes du décrochage scolaire, parce qu'il y en a partout ; vous avez encore 110 000 enfants/élèves, toutes conditions sociales confondues, évidemment des fois un peu plus pour celles et ceux qui ont le moins, mais il y a aussi des fils d'avocats ou des fils d'ingénieurs qui décrochent pour des raisons particulières et qu'on a peine à retrouver dans les dispositifs, qui existent, mais qui sont parfois éparpillés, nombreux, peu lisibles, et qui font qu'en définitive, les décrocheurs de Lille, Lomme, Hellemmes, comme ceux du département du Nord ou de la région, ont du mal à trouver une voie complémentaire.

Quel pessimiste ambiant, parce qu'on parle de jeunes qui ont 16 ans, qui ont 17 ans, qui ne sont pas en fin de vie, si vous me permettez l'expression, mais qui sont au début de quelque chose, de leur vie, et qui, en ayant décroché de la sacro-sainte institution de l'éducation, sont sur le carreau et méritent de se voir proposer autre chose.

C'est l'esprit dans lequel je me suis situé pour créer le dispositif LiRel à l'époque, mais on y reviendra, Bouchta DOUICHI pourrait en parler aussi bien que moi, puisqu'il avait cette délégation auparavant sur Lomme, qui permet aujourd'hui, grâce à la Mission Locale, mais aussi aux moyens de l'éducation de la Ville de Lomme et de la Ville de Lille, parce qu'il y a aussi du financement derrière, de proposer à deux sessions de jeunes hommes et jeunes femmes – c'est à peu près équilibré – sur nos territoires, avec des Lillois, des Lommois et des Hellemmois, de les reprendre un peu par la main, parce qu'ils sont parfois déphasés, ils ne savent plus à quelle heure ils doivent se lever, manger, se présenter, et toute autorité est parfois un peu compliquée, même l'autorité parentale, surtout l'autorité parentale ou celle des enseignants, et dans le parcours qui est proposé, le fil conducteur est, non pas la mise à distance du jeune, mais, au contraire, le fait de se rapprocher de lui et de lui offrir du temps scolaire, au lycée Delaunay, qui fait partie du dispositif depuis quatre ans, au lycée Baggio – le proviseur s'en va dans quelques semaines –, qui a rejoint aussi le mouvement, et on a convenu avec Madame la Rectrice de diffuser cette expérimentation lommoise, lilloise et hellemmoise à une échelle au moins métropolitaine et, pourquoi pas, régionale. Je n'ai pas voulu hâter les choses, parce qu'on travaille sur de l'humain, il faut être très respectueux des jeunes hommes et des jeunes femmes, il n'y a pas que des réussites dans les parcours en question, on a des ruptures de convention, parce qu'il y a un mot de trop, une attitude intolérable, toujours le respect et, parfois, des problèmes de comportement, et souvent, cela se passe quand même très bien.

Nous représenterons le dispositif ici et j'en ferai un point, peut-être à la rentrée, au Conseil municipal de Lille, puisque nous verrons d'ici là Madame la Rectrice et le DASEN sur la prolongation des moyens accordés par l'Éducation nationale, notamment les AED, pour prendre en charge les élèves sur le temps scolaire, de manière modérée, évidemment, puisque l'idée n'est pas de remettre une piqûre dans un corps qui a été parfois un peu meurtri, et de proposer des parcours d'insertion via les associations – qu'on a citées tout à l'heure –, Lilotopia, par exemple, y participe, les Restos du Cœur, et plein d'associations qui les accueillent, avec aussi des parcours d'insertion réussis, voire d'emploi.

Tout cela a été créé avec une synergie qui était peu commune et qu'il faut entretenir, et ce n'est pas qu'une question d'argent ; cela coûte un peu, mais c'est le rôle de la Mission Locale et des Villes d'être attentives à leur territoire, aux vrais gens, aux gens qui souffrent, parce que la souffrance des jeunes décrocheurs est imminente aussi sur les parents, qui, parfois, ne comprennent pas pourquoi leur jeune, leur enfant, qui avait tout peut-être pour réussir, est aujourd'hui confronté, à 16 ou 17 ans, à des difficultés incommensurables. Il n'y a pas de difficulté incommensurable, mais on n'a pas non plus un dispositif national qui, aujourd'hui, est suffisant, même si on en a fait la cause nationale il y a quatre ans ; Macron avait dit : « cause nationale : la lutte contre le décrochage scolaire »...

C'est un exemple parmi d'autres, mais nous en reparlerons par rapport aux propos qui ont été tenus. Pardonnez-moi d'avoir été un peu long.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/44 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

Madame MESANS, renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l'AFPA de Lomme dans le cadre du programme stratégique « Village des Solutions », s'il vous plaît.

**Mme MESANS.**- Oui, Monsieur le Maire.

L'AFPA est un opérateur national majeur...

**M. WACRENIER.**- Je vous prie de bien vouloir m'excuser, Madame MESANS vient de voter, sachant qu'elle est au Conseil d'administration de Lille Avenirs ; est-ce normal ?

**M. LE MAIRE.**- Je reprends le vote, si vous voulez bien.

**M. WACRENIER.**- Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Sur la délibération précédente, considérant que Madame MESANS, effectivement, siège au Conseil d'administration et ne peut donc pas prendre part au vote, qui vote cette délibération, hormis Madame MESANS ?

*(La délibération 2026/44 est adoptée à l'unanimité. Madame MESANS ne prend pas part au vote.)*

Merci beaucoup.

**2026/45    RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'AFPA DE LOMME DANS LE CADRE DU PROGRAMME STRATEGIQUE « VILLAGE DES SOLUTIONS »**

**Mme MESANS.**- L'AFPA est un opérateur national majeur de la formation professionnelle qualifiante et un acteur de référence de l'insertion et de l'emploi. Elle assure des missions de service public et accompagne chaque année des publics en recherche d'emploi ou en reconversion vers de nombreux métiers.

Dans ce cadre, le programme stratégique « Village des Solutions » vise à renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi en proposant une approche intégrée de l'insertion sociale et professionnelle.

Ce dispositif repose sur la création d'un écosystème partenarial local, associant acteurs publics, institutionnels et associatifs, afin de proposer un accompagnement global et coordonné des parcours des usagers. Il s'inscrit dans une logique de tiers-lieu de l'insertion, favorisant la coopération entre acteurs et la simplification de l'accès aux dispositifs d'accompagnement.

Le Village des Solutions permet de regrouper en un lieu unique un ensemble de services destinés à accompagner les personnes confrontées à des difficultés multiples : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits. Ce dispositif a pour objectif de sécuriser les parcours des publics accompagnés, limiter les ruptures dans les parcours d'insertion, améliorer la coordination des acteurs de l'insertion et de l'action sociale et proposer des réponses personnalisées et globales.

Les sites de l'AFPA constituent les points d'ancrage territoriaux de ce dispositif et permettent de renforcer les coopérations locales autour de l'insertion et de l'emploi.

Le renouvellement de la convention vise à :

- renforcer l'accompagnement des publics les plus fragilisés vers l'emploi durable ;
- soutenir les publics éloignés de l'emploi, notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA et les jeunes en situation de décrochage ;
- améliorer la coordination des acteurs locaux de l'insertion et de l'action sociale ;

- contribuer à une approche globale des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ce partenariat permet de renforcer son action en matière d'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant sur un dispositif structurant et partenarial. Il contribue :

- à la cohérence des parcours d'accompagnement des publics ;
- à l'amélioration de la coordination entre acteurs locaux ;
- au renforcement de la lutte contre les exclusions ;
- à la consolidation des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion sur le territoire.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame MESANS.

J'ai une demande d'intervention de Madame HARIZI.

**Mme HARIZI.**- Cette délibération concerne le renouvellement du partenariat avec l'AFPA dans le cadre du programme « Village des Solutions ».

Les questions d'insertion, de formation et de retour à l'emploi sont des sujets particulièrement importants aujourd'hui. De nombreuses personnes rencontrent encore des difficultés pour accéder à un emploi durable, retrouver une stabilité professionnelle ou simplement reprendre confiance dans leur parcours.

Derrière ces dispositifs, il y a des habitants qui cherchent à se reconstruire, à retrouver une place dans la société, à accéder à une formation ou à pouvoir vivre dignement de leur travail. L'accompagnement vers l'emploi ne se résume pas à des chiffres ou à des statistiques ; il concerne des parcours de vie, des familles, des jeunes parfois perdus face au monde du travail, mais aussi des personnes qui souhaitent simplement retrouver une perspective d'avenir. C'est pourquoi il est important que des solutions d'accompagnement, de formation et d'orientation continuent à exister à Lomme.

Lors de la Commission, nous avons demandé – encore, effectivement – si un bilan du dispositif existait afin d'identifier les résultats obtenus, les difficultés éventuellement rencontrées et surtout la capacité du dispositif à mieux connecter les publics accompagnés aux entreprises locales. Les éléments demandés, et notamment le bilan du dispositif, nous ont bien été transmis depuis et nous en prenons acte. Ces éléments nous semblent importants afin d'apprécier concrètement l'efficacité du partenariat et les résultats obtenus pour les habitants concernés.

Nous souhaitons réaffirmer notre attachement aux dispositifs favorisant l'accompagnement vers l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle des Lommoises et des Lommois. Dans une période où beaucoup de personnes rencontrent des difficultés pour trouver un emploi stable, se reconvertir ou retrouver confiance dans leur parcours, il est important que la collectivité continue à soutenir des actions utiles, concrètes et accessibles.

Derrière ces dispositifs, il y a des habitants qui cherchent une opportunité, une formation, un accompagnement ou simplement une chance de pouvoir avancer à nouveau.

Nous voterons donc, bien évidemment, cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Juste un mot pour dire que tout cela ne va pas de soi ; je ne vais pas faire un cours d'histoire sur quand a été créée l'AFPA ou ont été créées les AFPA, à quoi elles servaient, etc., mais les AFPA ont souvent été posées sur les territoires, elles étaient posées sur les territoires mais avaient peu de lien, presque aucun lien d'ailleurs, avec les territoires sur lesquels elles étaient bâties. Pour ceux qui connaissent l'AFPA de Lomme, ils ont un périmètre de bâti très important, on pourrait en reparler d'un point de vue urbanistique ou autres, voire financier, parce que l'AFPA a été sciemment fragilisée – vous auriez dû le dire, parce que c'est important – par les politiques nationales, et notamment l'État, mais l'État est souvent friand de se faire mal à lui-même – c'est un ancien enseignant qui vous le dit.

Je l'ai vécu, pas intimement mais quand même assez fortement, avec les Directeurs relativement récents, sur une dizaine d'années, qui ont eu envie aussi de poser l'AFPA sur le territoire et de travailler avec la Ville, donc ce dont on parle ici, le Village des Solutions, entre autres, est une des raisons du partenariat qui lie l'AFPA en général, mais aussi le Directeur du site et ses équipes – je salue l'excellent Maxime PLATTEEUW –, sur les collaborations qui sont les nôtres : éducatives, sociales, logement ; lorsque l'on a des problèmes de mise à l'abri, l'AFPA a souvent été là, peut-être parfois un peu plus que l'État, et pourtant, c'est sa compétence.

Je le dis comme cela en aparté, mais cela me semblait important.

Je passe au vote, parce que je devine un consensus.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/45 est adoptée à l'unanimité.)*

Une nouvelle fois, merci.

#### **2026/46 OCTROI DES AIDES DANS LE CADRE DU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU SOUTIEN ET DE L' ACCOMPAGNEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITE LOMMOIS**

**M. LE MAIRE.**- Nous approchons de la fin du Conseil, il nous reste trois délibérations.

Cécile MESANS : octroi des aides dans le cadre du plan d'actions en faveur du soutien et de l'accompagnement du commerce de proximité lommois ; c'est quasi de la poésie ! Allez-y !

**Mme MESANS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Deux aides pour les commerces lommois.

La première est l'aide à la rénovation des locaux. Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce de proximité, la commune de Lomme souhaite accompagner les commerçants et artisans dans la modernisation de leurs locaux. Ce dispositif s'inscrit dans un plan d'actions visant à renforcer l'attractivité commerciale du territoire, à soutenir l'économie locale et à améliorer la qualité d'accueil des habitants et usagers.

Dans un contexte de transition énergétique, d'amélioration de l'accessibilité et de valorisation du commerce de proximité, il est proposé de soutenir financièrement les travaux de rénovation des locaux commerciaux et artisanaux. Cette évolution répond à la nécessité d'adapter les commerces aux enjeux environnementaux, d'accessibilité et de qualité d'accueil du public.

Les dispositifs prévoient une prise en charge à hauteur de 40 % du montant hors taxes des travaux éligibles. Ils concerneraient trois axes principaux d'intervention :

- la rénovation énergétique des locaux afin de réduire les consommations d'énergie, d'améliorer le confort des espaces professionnels et de limiter l'impact environnemental des activités économiques ;
- la mise en accessibilité des établissements, notamment pour les personnes à mobilité réduite, afin de favoriser un accès égalitaire aux commerces et services de proximité ;
- la rénovation des devantures commerciales et l'accompagnement et conseil dans l'objectif d'améliorer l'image des commerces, de renforcer leur visibilité et de participer à l'embellissement du cadre urbain.

Cette aide vise à répondre à plusieurs objectifs complémentaires :

- Elle permettrait tout d'abord de renforcer l'attractivité des commerces et artisans lommois en encourageant la modernisation des façades, des espaces d'accueil et des équipements.
- Elle contribuerait également à soutenir la transition écologique en incitant les professionnels à engager des travaux d'amélioration énergétique susceptibles de réduire leurs charges de fonctionnement.
- Par ailleurs, ce dispositif a vocation à stimuler l'économie locale, en accompagnant les petites entreprises dans leurs projets d'investissement. Le maintien d'un tissu commercial et artisanal dynamique constitue, en effet, un enjeu essentiel pour la vitalité des quartiers, la création de lien social et la qualité de vie des habitants.
- Enfin, l'aide proposée participerait à une démarche d'inclusion en favorisant l'accessibilité des établissements recevant du public et en permettant à chacun de bénéficier pleinement de l'offre commerciale et artisanale de proximité.

La mise en place des aides aux travaux constitue un levier concret pour accompagner les commerçants et artisans face aux défis économiques, environnementaux et sociaux actuels. Elle traduit la volonté de la Commune associée de Lomme de valoriser le rôle essentiel du commerce de proximité dans l'animation du territoire et dans un développement local durable.

La deuxième aide est l'aide au loyer commercial. Dans le cadre de sa politique de dynamisation économique, la Commune souhaite mettre en place un dispositif de soutien à destination des commerçants et artisans de proximité. Ce dispositif s'inscrit dans un plan d'actions visant à favoriser l'implantation de nouveaux commerces, accompagner la modernisation de l'offre commerciale locale et préserver les services de proximité essentiels aux habitants.

Le commerce de proximité joue un rôle central dans la vie quotidienne des Lommois. Il contribue à l'animation des quartiers, au maintien du lien social, à l'emploi local et à l'attractivité du territoire. Toutefois, les commerçants et artisans sont confrontés à des charges fixes importantes, en particulier le coût du loyer commercial, qui peut constituer un frein à l'installation ou fragiliser les activités récentes. Cette difficulté est d'autant plus marquée dans un contexte économique incertain ou lors des premières phases d'ouverture d'un commerce.

Afin de répondre à ces enjeux, une aide au loyer commercial est proposée pour soutenir les nouvelles implantations et sécuriser les premiers mois d'activité.

Le plan d'actions repose sur deux volets complémentaires :

- une aide au loyer commercial de 300 € par mois pendant une durée maximale de trois mois serait accordée à compter de l'ouverture d'un nouveau commerce. Cette aide vise à alléger les charges fixes supportées par les commerçants et artisans lors de leur installation, période souvent déterminante pour la viabilité de l'activité ;
- et un accompagnement personnalisé ; en complément de l'aide financière, les porteurs de projet pourront bénéficier d'un accompagnement adapté en lien avec les partenaires institutionnels compétents, notamment la CCI Grand Lille et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Cet accompagnement pourra porter sur l'installation, la structuration du projet, la modernisation du commerce, la gestion ou encore l'adaptation de l'offre aux besoins du territoire.

Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- faciliter l'implantation de nouveaux commerces sur le territoire lommois ;
- alléger les charges fixes des commerçants et artisans durant les premiers mois d'activité ;
- soutenir l'économie locale et préserver les emplois de proximité ;
- lutter contre la vacance commerciale et la désertification de certains secteurs ;
- maintenir des services essentiels aux habitants dans les différents quartiers ;
- renforcer l'attractivité commerciale de Lomme ;
- accompagner la modernisation de l'offre commerciale locale.

L'aide au loyer commercial constitue un levier concret pour encourager l'installation de nouveaux artisans et commerçants. La mise en place d'une aide au loyer commercial associée à un accompagnement personnalisé des porteurs de projet s'inscrit pleinement dans une démarche de soutien au commerce de proximité lommois. Ce dispositif simple, ciblé et opérationnel permettra d'encourager les nouvelles implantations et soutenir les commerçants et artisans dans une phase clef de leur activité et de participer à la dynamisation durable des quartiers lommois.

Il vous est donc demandé d'accorder une aide pour la rénovation des locaux et pour les loyers commerciaux.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame MESANS.

J'ai trois demandes d'intervention : Madame HARIZI, Monsieur MAHADOO et Monsieur DIXNEUF.

**Mme HARIZI.-** Je souhaite d'abord avoir un mot pour les commerçants concernés par cette délibération, parce que derrière chaque dossier, il y a avant tout des femmes et des hommes qui travaillent énormément pour faire vivre leur activité. Être commerçant aujourd'hui demande beaucoup de courage : entre l'augmentation des charges, le coût de l'énergie, les difficultés économiques ou encore la baisse du pouvoir d'achat, beaucoup se battent quotidiennement pour maintenir leur commerce et préserver des emplois. Le commerce de proximité joue un rôle essentiel dans la vie lommoise : il fait vivre nos quartiers, crée du lien et participe au dynamisme de notre ville.

Je souhaite aussi remercier les services municipaux pour le travail de suivi effectué sur ces dossiers parfois complexes. Le travail des services et le rôle des élus ne s'opposent pas : les services instruisent les dossiers, tandis qu'il appartient aux élus de voter en connaissance de cause et de disposer des éléments nécessaires à l'exercice de cette responsabilité.

Suite aux échanges intervenus ces dernières heures, plusieurs pièces complémentaires nous ont été transmises et ont permis d'apporter des clarifications utiles. Nous prenons acte du fait que l'annexe concernant la Friterie Ch'timi a été corrigée à la suite de nos échanges avec Monsieur le DGS. Ces échanges ont permis d'améliorer l'information du Conseil municipal et de clarifier plusieurs points utiles avant le vote.

Nous sommes profondément attachés au soutien du commerce lommois et à l'accompagnement des commerçants, qui investissent, qui prennent des risques et participent chaque jour à la vitalité de notre ville. C'est précisément pour cette raison que nous pensons qu'il faut continuer à réfléchir à l'évolution de certains dispositifs, notamment l'aide au loyer commercial. Bien entendu, chacun sait que les collectivités ne disposent pas de moyens illimités et qu'il n'est pas possible d'augmenter toutes les aides sans réflexion globale, mais à l'heure où plusieurs commerces lommois disparaissent ou rencontrent de grandes difficultés, nous pensons qu'il est important de réfléchir collectivement aux moyens de mieux accompagner celles et ceux qui continuent à faire vivre nos quartiers malgré un contexte économique très difficile.

Nous proposerons donc prochainement une réflexion sur l'évolution de ce dispositif, afin d'étudier les améliorations possibles pour les commerçants lommois.

Nous voterons pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame HARIZI.

Monsieur MAHADOO.

**M. MAHADOO.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

La délibération présentée aujourd'hui concernant l'octroi d'une aide financière à trois entreprises locales relève d'un enjeu essentiel : celui du soutien à notre tissu économique local.

Rappelons que cette aide a été votée lors de la précédente mandature, sous l'impulsion de Monsieur le Maire, alors même que ce plan n'était pas prévu dans le programme 2020-2026, dans le cadre du plan d'actions pour les commerces de proximité lommois.

Nos entreprises, qu'il s'agisse notamment de commerces de proximité, d'artisans ou de TPE, participent pleinement à la vitalité de notre commune. Elles créent de l'activité, de l'attractivité et du lien social. Dans un contexte économique fragile et fluctuant, notamment lié aux aléas des conflits internationaux actuels qui entraînent une hausse des coûts de l'énergie, des matières premières ou encore des charges de fonctionnement, il est de notre responsabilité d'accompagner celles et ceux qui font vivre notre économie locale.

Nous voyons malheureusement en France de nombreuses communes qui souffrent de la désertification des centres-villes ainsi que l'absence de commerces essentiels pour les habitants.

Ces aides financières ne doivent pas être considérées comme des dépenses isolées, mais bien comme un investissement pour notre commune. Soutenir une entreprise aujourd'hui, c'est contribuer au maintien de l'emploi, à la pérennité de services de proximité et à la dynamique de nos quartiers.

Toutefois, il est également important que ces aides soient attribuées dans un cadre clair et transparent. Les critères d'éligibilité, les engagements demandés aux bénéficiaires ainsi que le suivi de l'utilisation des fonds publics doivent être précisément définis afin de garantir leur bonne utilisation.

Ce soutien était une attente de la part de nos entreprises. Depuis le lancement du plan commerce en 2025, ce sont 30 400 € qui ont été octroyés à 13 entreprises, avec la répartition suivante :

- 25 000 € pour sept entreprises qui ont réalisé des travaux de rénovation énergétique, d'embellissement de façade et de mise en accessibilité de leur établissement ;
- 5 400 € pour six entreprises qui se sont installées à Lomme, sous la forme d'une prise en charge partielle du loyer.

Pour 2026, nous avons donc décidé de proposer un plan de soutien encore plus ambitieux, à hauteur de 14 400 € de fonctionnement correspondant aux aides au loyer et à 30 000 € d'investissement correspondant aux aides à la réalisation de travaux.

Aujourd'hui, ce sont trois entreprises que nous pouvons soutenir, dont deux font ici la demande pour une rénovation énergétique. Ces investissements vont donc contribuer à la fois à notre économie locale, ainsi qu'à l'avenir environnemental de notre commune.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci beaucoup.

Monsieur DIXNEUF.

**M. DIXNEUF.**- Oui, très rapidement.

Évidemment, je partage ce qui a été dit par Avisen MAHADOO sur l'importance de ce soutien aux commerçants.

Sans insister, je renouvelle le vœu que l'on puisse « limiter » ce que l'on peut demander en termes de pièces auprès des services, étant donné qu'on a plutôt confiance dans notre administration et qu'on a des agents publics qui sont engagés pour leur mission. Notre rôle est de définir, en effet, une orientation politique, et d'ailleurs, c'est vous qui aviez porté, à ce moment-là, ce plan, je ne l'oublie pas...

**Mme HARIZI.**- Tout à fait.

**M. DIXNEUF.**- ... mais derrière, la vérification systématique par les élus de l'ensemble des pièces risque de poser un problème assez rapidement.

Mais je vais positiver, je pense qu'on peut tous être collectivement plus utiles, et plutôt que d'ergoter souvent sur la forme, que l'on travaille collectivement sur le fond. J'entends la proposition, je me réjouis que les oppositions souhaitent travailler avec nous sur le fond des projets et qu'il y ait des réflexions collectives sur le sujet du commerce ; cela peut être le cas, on entend vos propositions, elles pourront être discutées.

**M. LE MAIRE.**- Beaucoup de choses ont été dites, on ouvrira peut-être des suites à cette discussion sur d'où vient le plan commerce, pourquoi il était, me semble-t-il, totalement indispensable, alors qu'il a été totalement oublié en 2020, mais peut-être a-t-on fait une erreur à ce moment-là de ne pas l'imaginer, etc.

Cela participe après de beaucoup de choses. Il y a les questions financières, cela a été dit tout à l'heure, mais pour faire quasiment toutes les semaines, soit avec le cabinet, soit avec des élus, des visites de commerces sur toute la ville, je pense que les commerçants aiment voir aussi un certain nombre d'élus au contact, parce qu'ils ont ces questions en tête ; il y a évidemment ces questions financières d'activité, et on pourrait parler des boulangeries, par exemple, comme on pourrait parler d'autres activités, mais tout est impacté, tout est touché, lorsque l'on parle des crises, énergétiques notamment, mais pas uniquement. Après, un commerçant, quand je le croise, me parle de beaucoup de choses : il me parle de l'entretien de la ville, il me parle de mobilités, il me parle de sécurité et de tranquillité, il me parle d'information, il me parle de régulation, il me parle aussi d'aide et de soutien, et parfois, il s'aperçoit qu'en définitive, des plans existent. C'est ce qu'il faut faire aujourd'hui ; on a encore un défi pour faire que les commerçants au sens général puissent être aidés, soutenus, et pas simplement moralement, parce que sinon, ce ne sont que des mots, et les mots, on sait ce que c'est, c'est du vent, donc il faut des actes et ces actes sont importants. Là, des actes ont été faits.

Et dans la campagne municipale, pour y revenir, parce qu'elle est, somme toute, pas si loin que cela, on a identifié un certain nombre de sujets qui sont communs avec Lille et avec la MEL ; je pense à la question de la foncière, avec un sujet très particulier, lié aux questions que je viens d'évoquer sur la mobilité, la sécurité, l'urbanisme, à côté du petit

parking que nous avons récréé pour empêcher que les voitures se garent définitivement sur l'avenue de Dunkerque, parce qu'il fallait faire passer la voie vélo : il y a ce bâtiment qui est en ruine aujourd'hui, que nous aimerions bien récupérer d'une manière ou d'une autre, même financièrement, mais j'aurai la discussion avec la MEL dans quelques jours, pour faire un appel à manifestation, permettant d'avoir de nouveaux commerces, considérant que c'est facile – je trouve cela très facile – de demander au Maire de faire du commerce. On me le demande parfois plus ou moins aimablement : « Monsieur le Maire, on a besoin d'une boulangerie, on a besoin d'éléments comme ça ». Ce n'est pas tout à fait ainsi que cela se passe en vrai. En revanche, il faut créer évidemment toutes les conditions favorables pour avoir le commerce de proximité et il faut aussi, je le rappelle à chaque fois, que ceux qui veulent du commerce de proximité continuent d'aller dans les commerces de proximité ; c'est quand même la base intégrale que d'aller peut-être chercher son pain chez le boulanger plutôt que de l'acheter pour 0,40 € d'une qualité piètre ailleurs – je ne cite pas les endroits, vous les connaissez –, mais je conçois aussi que certaines ou certains soient obligés de le faire pour des raisons économiques.

On a toujours dit, en tout cas depuis que je suis Maire, qu'il y aurait un soutien massif aux commerçants, parce qu'ils étaient peut-être mis un peu de côté – c'est en tout cas ce qu'ils m'ont dit – et que la partie pendante était le milieu associatif ; je pense que nous sommes au rendez-vous des deux, mais que nous avons encore des marges d'accompagnement, parce que les uns et les autres, le monde associatif et le monde du petit commerce, ont besoin d'être aidés encore plus sérieusement dans le contexte que nous connaissons.

Merci beaucoup de ces interventions et de cette discussion sur l'octroi des aides – ils en sont très contents – dans le cadre du plan d'actions en faveur du soutien du commerce de proximité.

Je passe au vote ; il n'y aura pas de surprise, normalement.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/46 est adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie.

## **2026/47 AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT**

**M. LE MAIRE.-** Madame LEBRUN, comment allez-vous ?

**Mme LEBRUN.-** Très bien, Monsieur le Maire, je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Deux délibérations pour vous ; la première sur un avenant à la convention avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

**Mme LEBRUN.-** Effectivement, deux délibérations qui tournent autour de l'accès au droit.

Tout d'abord, indiquons que la labellisation « Point d'Accès au Droit – Point Justice » – on est donc là dans la Maison du Citoyen – présente de nombreux avantages, puisqu'elle permet à la Maison du Citoyen de bénéficier d'un partenariat renforcé avec le ministère de la Justice à travers le soutien et l'aide apportés par le CDAD du Nord, c'est-à-dire le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Une convention a été signée le 10 décembre 2022 pour une durée de trois ans et elle est donc en cours de reconduction. Par cette convention, la Ville arrête le montant de la subvention annuelle versée au CDAD du Nord – c'est un montant de subvention de 8 000 € – sur la base des activités réalisées et des consultations délivrées. Ces consultations sont

délivrées par les avocats du barreau de Lille, les notaires et les commissaires de justice aux personnes qui en ont besoin. En contrepartie, le CDAD du Nord assure l'intégralité du financement de ces consultations.

À compter de juin 2026, il est proposé – et c'est pourquoi nous avons un avenant – de compléter l'offre de services du Point d'Accès au Droit – Point Justice par une permanence socio-juridique spécialisée en matière de logement, et ce, à une fréquence mensuelle. Cette permanence dédiée au logement sera assurée par un avocat du barreau de Lille membre de la commission logement de ce barreau et un travailleur social du CCAS de Lomme. Elle vise à développer le droit au logement à travers des interventions préventives d'accompagnement juridique et social.

C'est un dispositif qui a fait ses preuves et c'est pourquoi l'État, la MEL, le CDAD du Nord, la commission logement de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lille et l'Union départementale des CCAS du Nord se sont engagés pour relancer et conforter cette offre de services à destination des citoyens métropolitains dans le cadre du Contrat de Ville et des Solidarités de la MEL.

Il est alors demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
- ATTRIBUER la somme de 8 000 € au CDAD du Nord pour ces consultations délivrées et activités réalisées que j'ai évoquées tout à l'heure.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame LEBRUN.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur WACRENIER.

**M. WACRENIER.**- Chers collègues,

Permettez-moi de commencer par une nouvelle image, une petite histoire ; cela changera des règlements de comptes que vous avez pu vous-mêmes nourrir tout au long de ce Conseil sans jamais répondre sur le fond. Revenons à notre histoire !

Une femme, la cinquantaine, elle a reçu un courrier de son bailleur, trois pages, du jargon juridique, des références à des articles de loi qu'elle ne connaît pas, elle ne sait pas si c'est une menace, une procédure ou simplement une mise en garde. Elle ne peut pas se payer un avocat, elle ne sait pas où aller, elle tourne autour du problème depuis deux semaines, la nuit surtout, quand les enfants dorment et que l'inquiétude prend toute sa place.

Et puis, quelqu'un lui dit : « Va à la Maison du Citoyen, il y a des permanences juridiques gratuites ». Elle y va, elle rencontre un avocat ; en une heure, le courrier est décrypté, ses droits sont posés sur la table, la peur recule. Elle repart avec des éléments concrets ; pas de promesses, pas des orientations vers d'autres guichets, des réponses.

Le Point d'Accès au Droit de Lomme est une institution discrète, peut-être trop discrète, d'ailleurs, mais une institution essentielle. Depuis 2005, elle incarne une idée simple et pourtant révolutionnaire dans les faits : la justice ne doit pas être réservée à ceux qui ont les moyens de se la payer. Un avocat, un notaire, un commissaire de justice accessibles gratuitement, sans rendez-vous labyrinthique, sans cabinet intimidant, dans un quartier que certains n'osent pas fréquenter, le droit qui vient aux gens plutôt que les gens qui courent après le droit.

Et cet avenant va encore plus loin : à compter de juin 2026, comme vous avez pu le dire, Madame LEBRUN, une permanence socio-juridique spécialisée en matière de logement sera ajoutée au dispositif, un avocat, donc, de la commission logement du barreau de Lille avec un travailleur social du CCAS de Lomme ; c'est précisément le type d'accompagnement intégré dont nos concitoyens ont besoin.

Parce que derrière un litige locatif, il n'y a jamais seulement une question juridique, il y a une famille déstabilisée, il y a des enfants qui changent d'école, une vie qui vacille, avoir un juriste et un travailleur social dans la même pièce au même moment, c'est traiter le problème dans sa globalité ; nous saluons cette évolution sans réserve.

L'égalité devant la loi est inscrite dans notre Constitution ; c'est une belle phrase, mais une phrase constitutionnelle sans dispositif pour l'incarner, c'est de la philosophie, pas de la politique.

Le Point d'Accès au Droit, c'est ce qui fait descendre cette égalité de la Constitution jusqu'à la porte de la Maison du Citoyen, 343 avenue de Dunkerque à Lomme, c'est le passage du principe à la réalité, et ce passage-là coûte 8 000 € par an.

Cette femme, au courrier de son bailleur, ne sait pas ce qu'est le CDAD du Nord, elle ne sait pas qu'un avenant a été voté un mercredi soir de mai 2026, elle sait seulement qu'elle avait quelqu'un en face d'elle, quelqu'un qui lui a expliqué ses droits sans la juger, sans lui demander si elle pouvait payer. Cette certitude que la porte sera ouverte et que quelqu'un sera là, c'est nous tous qui la garantissons ce soir.

Je remercie d'ailleurs les services municipaux de nous avoir fourni un bilan complet, sur plusieurs années d'ailleurs, qui a renforcé davantage l'intérêt de ce Point d'Accès au Droit – Point Justice, et notamment l'intérêt de cet avenant.

Le groupe Lomme Citoyenne votera donc pour sans hésitation et avec fierté.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Oui... D'accord... On prend acte, comme vous dites. C'est ce qu'on appelle le service public ; c'est le service public lommeois, je n'ai rien inventé, mon prédécesseur n'a rien inventé et, pour le coup, pour la Maison du Citoyen, tout revient plutôt d'ailleurs à Yves DURAND. Si je me souviens – il est un peu tard, mais je vous raconte quand même – l'élection municipale de 2008, où nous avons inauguré, je crois que c'était en février, pour une élection en mars, Philippe CLAUW doit s'en souvenir, Bouchta DOUICHI aussi, et quelques autres, la Maison du Citoyen. Cela doit vous parler, ou pas, mais vous êtes jeune. La Maison du Citoyen, 2008, quelle superbe réussite, avec nos super agents et, évidemment, les personnes qui en ont besoin.

Il ne vous a pas échappé qu'il y a quelques évolutions, qui ont été évoquées par Madame LEBRUN. Au-delà de la Maison du Citoyen qui ouvre ses portes pour les Lommeois mais aussi les Lillois et d'autres personnes qui ont besoin simplement d'être écoutées et entendues, la Maison est ouverte sur la métropole lilloise et, en même temps, mais j'y pense parce qu'on parlait de logement, il a été nécessaire aussi d'adapter notre réponse du service public dans les faits, avec la CRU (Commissions de recours ultime), on l'a créée il y a un peu plus de deux ans ici, l'hébergement d'urgence ; on n'avait pas d'hébergement d'urgence, cela n'existait pas, donc on a créé les hébergements d'urgence et on réfléchit à la manière dont on peut recevoir les personnes, les familles, lorsqu'elles sont à la rue, au-delà de solliciter – je le faisais à l'époque – les internats des collègues proviseurs pour pouvoir les loger, puisque personne ne répondait, ni côté Mairie parce qu'on n'avait pas les moyens, a priori, à l'époque, ni l'État. Je remercie Gérald MOREL avec son ancienne casquette, puisqu'on a dû aussi accompagner, et tant mieux, sur la question du logement, les permanences de la CNL, mais aussi d'autres associations qui œuvrent.

Tout cela, au-delà de cette délibération sur le Conseil Départemental d'Accès au Droit dont tout le monde se félicite, c'est un parcours, une histoire, qui vient de loin, qui ne dénature pas ce que nous sommes et qui, en tout cas, ne devrait pas dénaturer les propos qui ont été tenus sur un certain nombre de délibérations ; je n'y vois aucun règlement de compte, j'y vois simplement des comptes bien tenus, avec une mémoire qui vous dépasse, et de loin, parce que vous n'avez pas cette histoire, vous ne l'avez pas, vous ne l'aurez jamais, vous n'étiez pas là, vous n'avez pas cette appréhension des choses, ni vous ni votre collègue, donc vous pourrez continuer à pérorer, ce n'est pas un problème, c'est votre droit, vous pouvez faire des mots et on peut prendre trois heures pour 18 délibérations, il n'y a aucun problème, c'est, évidemment,

un débat démocratique intéressant à avoir pour vous rappeler ce qu'il est possible de dire, ce qu'il est possible de faire et ce qui est attendu par la population, c'est-à-dire le service public à la lommoise, et là, il y a une continuité absolue depuis l'après-guerre ; personne ne le nie, mais, évidemment, il faut des évolutions, il faut un peu de modernité et il faut avoir des accompagnements qui n'existaient pas hier parce qu'ils n'étaient pas totalement non plus indispensables.

Pour Gérard, je le vois qui m'écoute, parce qu'il a maintenant cette responsabilité de recevoir beaucoup de Lommois sur les questions de logement, oui, l'accès au droit, mais on pourrait mettre, là encore, un « X » à « au » et un « S » à « droit ». Même l'État, même ce gouvernement a initié un projet de loi pour améliorer l'accès au droit ; c'est vous dire que malgré ses politiques de restriction, de précarité etc., il a bien vu que quelque chose clochait dans le pays et au plus près, non pas de la ville, mais de notre rue ; chacun, vous qui habitez à Lomme, voit ces difficultés. Il n'y avait pas de tente avant, il y a des tentes aujourd'hui parfois sur la ville de Lomme, il y a des gens qui sont en grande précarité alimentaire, non pas le 28, mais plutôt le 7 ou le 8 du mois en cours. Je ne vais pas vous faire un laïus, regardez tous les chiffres liés à la pauvreté.

Il y a donc une vision d'ensemble qu'il faut avoir et dégager des moyens humains, financiers, d'accompagnement, d'information, de protection des Lommois, et nous sommes attendus sérieusement collectivement, plutôt que d'avoir des mots aigres-doux au Conseil municipal qui ne font pas avancer beaucoup la cause des Lommois ; c'est en tout cas mon avis en tant que Maire et tant que je serai Maire. Dont acte, comme disait Madame HARIZI.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

*(La délibération 2026/47 est adoptée à l'unanimité.)*

#### **2026/48 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET DES COPROPRIETAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS – SOMME**

**M. LE MAIRE.**- Madame LEBRUN, enfin, vous avez la chance de nous présenter la dernière délibération.

**Mme LEBRUN.**- Voilà, et je pense qu'elle est assez courte. Il s'agit d'une convention de partenariat avec la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires du Nord-Pas-de-Calais – Somme, que l'on appelle aussi « UNPI ».

Il s'agit à nouveau du développement de la politique d'accès au droit, et dans ce cadre, la Maison du Citoyen et des Solidarités poursuit son partenariat avec cette Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires du Nord-Pas-de-Calais – Somme, afin qu'elle continue à mettre à disposition ses services au bénéfice des habitants de Lomme par le biais de permanences téléphoniques, sachant que les rendez-vous pour ces permanences téléphoniques pour faciliter la vie et l'accès des citoyens continueront à être pris directement auprès de la Maison du Citoyen, soit sur le site même, soit par téléphone, soit par mail, soit sur le portail GRU (gestion des relations usagers), et si un usager souhaite scanner des documents pour la juriste de l'UNPI, en amont du rendez-vous, il pourra le faire auprès des agents de la Maison du Citoyen.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- AUTORISER la signature d'une nouvelle convention avec cette Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires du Nord-Pas-de-Calais – Somme.

Il s'agit de l'un des partenaires de tout ce qui constitue l'accès au droit, y compris en lien avec le CDAD dont nous avons parlé tout à l'heure.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Madame LEBRUN.

Madame HARIZI.

**Mme HARIZI.-** Chers collègues,

Nous savons que de nombreux habitants peuvent se retrouver démunis face à certaines démarches liées au logement, aux copropriétés ou aux questions juridiques. Être accompagné, conseillé et orienté lorsque l'on rencontre des difficultés est important, particulièrement pour des personnes qui ne maîtrisent pas toujours les procédures ou qui n'ont pas les moyens de consulter facilement un professionnel. C'est pourquoi nous sommes favorables aux dispositifs permettant d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs démarches.

Cette convention comporte d'ailleurs plusieurs éléments positifs : aucune subvention n'est versée, des obligations de suivi sont prévues et la Ville conserve une possibilité de résiliation.

Cependant, un point nous pose un véritable problème de principe : l'article 1<sup>er</sup> prévoit que la première consultation est gratuite, mais que tout accompagnement nécessitant des démarches supplémentaires impose ensuite une adhésion obligatoire à l'UNPI pendant au moins un an, car lorsqu'un habitant pousse la porte de la Maison du Citoyen et des Solidarités, qui est un lieu public municipal et un Point d'Accès au Droit, il pense accéder à un service d'accompagnement public accessible et impartial. Or, dans les faits, si son dossier nécessite un suivi plus approfondi, il devra adhérer à une organisation privée pour continuer à être accompagné. Cela crée une confusion qui nous semble problématique.

Nous pensons qu'un équipement municipal ne doit pas devenir un lieu orientant indirectement les habitants vers une adhésion payante sans condition de ressources ni encadrement particulier.

Nous pensons également que cette convention aurait mérité d'être retravaillée afin de supprimer cette obligation d'adhésion ou au minimum de prévoir de véritables garanties pour les habitants les plus modestes, parce qu'aujourd'hui, beaucoup de familles rencontrent déjà des difficultés financières importantes, certaines personnes viennent justement dans ce type de structure parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer un accompagnement privé ou des conseils juridiques. Un Point d'Accès au Droit doit être un lieu où les habitants les plus fragiles peuvent trouver une aide sans se demander s'ils auront ensuite les moyens de payer une adhésion.

Nous regrettons également que le comité de pilotage prévu ne se réunisse que tous les trois ans, ce qui paraît insuffisant pour assurer un véritable suivi du dispositif.

Notre position n'est pas de rejeter l'idée même du partenariat, mais en l'état, cela ne semble pas totalement conforme à l'esprit d'un Point d'Accès au Droit. C'est pour ces raisons que nous voterons contre cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Madame LEBRUN.

**Mme LEBRUN.-** Je m'étonne vraiment, Madame, de vos deux interventions, déjà des précédentes, mais celle-ci, je trouve que c'est le pompon !

En effet, pendant la Commission, vous avez posé ces deux questions, nous vous avons répondu, c'est-à-dire qu'il y a une entrée par la Chambre Syndicale des Propriétaires et des Copropriétaires, puis nous avons affaire à des associations, qui elles-mêmes sont des associations sans but lucratif et qui, comme toute association, nécessitent une adhésion extrêmement modeste pour pouvoir accéder et poursuivre le travail ; ceci avait été clairement défini.

Pour le deuxième point, vous avez demandé, et nous avons dit que nous allions le proposer pour la prochaine convention puisque celle-ci est en cours de signature, que, désormais, ce ne soit pas nécessairement tous les trois ans qu'un point soit fait, mais bien tous les ans ; cela ne nous posait pas de problème et nous l'avions accepté.

Dans les deux cas, donc, la Commission avait répondu déjà à ces deux questions.

**M. LE MAIRE.**- Voilà, donc c'est le pompon, mais je voulais quand même vous remercier pour la qualité des discussions ; c'est important.

Je voulais saluer Delphine HAMY, Stéphanie SIMOULIN et Sylvie RIELLAND pour le travail que vous avez fourni cette fois-ci, mais les fois précédentes aussi et certainement les fois prochaines, peut-être pas tout le monde mais pour d'autres raisons, pour la préparation du Conseil. Il n'est pas facile d'organiser un Conseil et je vous remercie au nom de tous les élus du travail remarquable que vous avez fait pour assurer ce Conseil.

Je n'oublie pas de faire voter cette délibération et je vous donnerai ensuite la date du prochain Conseil, qui sera peut-être un peu plus conséquent, avec beaucoup plus de délibérations et des questions de fond très importantes.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU (pouvoir).)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Qui vote contre ? *(Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER.)*

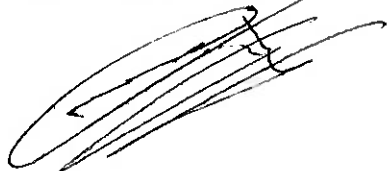
*(La délibération 2026/48 est adoptée à la majorité. Madame HARIZI et Monsieur WACRENIER votent contre.)*

Merci beaucoup.

Rendez-vous, après cette belle soirée, le 17 juin à 18 heures, ici même, au Conseil communal de Lomme. Bonne soirée.

*(La séance est levée à 21 heures 12.)*

PUBLIE LE : 06 JUIL. 2026  
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme  
Conseiller Départemental du Nord

